

# L'Écho des Îles



# Sommaire

*Le mot du maire* ..... 3

*Vie communale* ..... 4

Catherine Léveillé nous a quittés ..... 4

Les élections 2012 ..... 4

Législation, communications diverses ..... 4

Départ de Benoît Morel, Conseiller municipal ... 5

Avis aux artistes peintres d'Arenthon ..... 5

Récupération des cartouches d'encre ..... 5

Installation d'un défibrillateur ..... 5

Création d'un service enfance jeunesse (PAJ) ... 6

Travaux ..... 6

Environnement ..... 7

Voirie - Sécurité ..... 11

Avancement du P.L.U. .... 12

Social ..... 13

Bibliothèque municipale ..... 14

Calendrier des fêtes (*à découper*) ..... 15/16

La commune en images ..... 14

*Vie scolaire* ..... 18

La rentrée

à l'école élémentaire Benoît Chamoux ..... 18

*Vie associative* ..... 19

Mer et Montagne ..... 19

L'Age d'Or ..... 19

A.P.E. .... 20

Arenthon Environnement ..... 20

Comité des Fêtes ..... 21

Football Club ..... 21

La R'biolle ..... 22

Les Pompiers ..... 22

*Vie intercommunale* ..... 24

CCPR ..... 24

Centre Hospitalier Alpes-Léman ..... 25

Projet d'Agglo/ARC ..... 26

SIVU - Espace nautique des Foron ..... 26

*Comptes rendus* ..... 27

Conseil municipal du 06/06/2011 ..... 27

Conseil municipal du 04/07/2011 ..... 31

Conseil municipal du 29/08/2011 ..... 35

Conseil municipal du 10/10/2011 ..... 37

Conseil municipal du 07/11/2011 ..... 41

*Etat-Civil* ..... couverture

*Nous précisons que toutes les photos qui paraissent dans les échos des îles sont prises sur la commune d'Arenthon.*

*Photos de couverture et photos aériennes : Philippe BOEX, Société ATM ,aircolor, Arenthon*

## Infos pratiques

### *Coordonnées de la mairie:*

Adresse: 22, route de Reignier

Téléphone: 04 50 25 51 87

Fax: 09 70 62 36 70

e-mail: [commune.arenthon@orange.fr](mailto:commune.arenthon@orange.fr)

site : [www.arenthon.fr](http://www.arenthon.fr)

Permanence de M. le Maire (sur rendez-vous): le lundi de 9 h 00 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00.

Rencontre avec les adjoints: sur rendez-vous.

### *Pour contacter l'équipe municipale:*

Vos réactions, vos questions, vos suggestions nous intéressent!

Votre participation nous permettra de mieux orienter nos décisions et nos actions dans l'intérêt de notre commune. Aussi, n'hésitez pas à nous les transmettre par courrier adressé à la mairie d'Arenthon ou à l'adresse e-mail [commune.arenthon@wanadoo.fr](mailto:commune.arenthon@wanadoo.fr)

### *Centre Communal d'Action Sociale (CCAS):*

pour rencontrer des membres du CCAS :

prendre rendez-vous par téléphone

auprès du secrétariat de la Mairie.

### *Horaires d'ouverture au public:*

Lundi: 9 h 00 - 12 h 00

Mardi: 14 h 00 - 18 h 30

Mercredi: 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Jeudi: 14 h 00 - 19 h 00

### *Service Jeunesse et Sports :*

Bureau dans la salle centrale de l'école

Tél. 09 66 94 56 55

E-mail : [jeunesse-spor@arenthon.fr](mailto:jeunesse-spor@arenthon.fr)

## Le mot du Maire

En relisant « les mots du Maire » parus dans tous les bulletins édités par notre dynamique équipe chargée de la communication, je m'aperçois que des mots comme *motivation, envie de réaliser, concertations* sont souvent employés pour qualifier l'équipe municipale. Mais dans ma relecture, des mots comme *crise, incertitude, vigilance* sont aussi utilisés; il ne faut pas se voiler la face, ces mots sont toujours d'actualité.

Les élus se posent beaucoup de questions qui bien souvent ont des réponses pas toujours très fiables car tout change très vite; nous sommes, il me semble en pleine mutation de notre société.

Malgré ce constat, les élus demeurent optimistes; nous allons poursuivre durant 2012 nos différents projets mais en donnant des priorités; certains ne verront pas le jour avant la fin de notre mandat.

Avant de parler de ce que nous désirons voir se concrétiser, je voudrais revenir sur ce que nous avons pu mener à bien durant 2011 :

- **Les travaux dans l'épicerie** ont été effectués durant le mois de juillet; notre désir est que ce commerce prospère car, de plus en plus, il nous faudra des commerces de proximité. Le coût de ces travaux s'élève à 25 000 €, subventionné à 30 % par le FISAC (Fonds d'Intervention pour la Solidarité l'Artisanat et le Commerce).
- **L'aménagement du Carrefour des Chars** a été terminé durant le printemps.
- **Création du Service Jeunesse** : Ce service existe depuis l'automne; il regroupe la garderie périscolaire, la cantine (services déjà existants), l'École Municipale des Sports (EMS) et le Point d'Accueil Jeunesse (PAJ). Ce Point d'Accueil Jeunesse permet durant les vacances scolaires pour les jeunes de 12 à 17 ans d'Arenthon et de Scientrier, de pratiquer diverses activités culturelles et sportives. Des informations plus précises vous sont données dans ce bulletin. Beaucoup de travail, de concertation ont été nécessaires pour monter un tel projet; merci à tous ceux qui ont participé à cette création. Je pense que ce service est un « plus » pour notre commune mais évidemment cela aura un coût de fonctionnement: nous avons employé Priscilla Gréco, personne diplômée pour diriger ce service et une commission intercommunale a été créée pour suivre le fonctionnement. Je suis très heureux de pouvoir réaliser un tel projet pour les jeunes de nos villages (Arenthon et Scientrier) qui pourront se retrouver notamment au Point d'Accueil Jeunesse car souvent les études les éloignent.
- **Achat de matériel**: Après discussion avec les élus, il a été décidé d'acheter du matériel afin que notre employé municipal puisse travailler dans de meilleures conditions. Cet investissement sera très rapidement amorti. Afin de mettre en sécurité ce matériel, des modifications vont être faites dans le hangar communal.
- **PLU**: Durant toute cette année 2011, nous avons poursuivi notre travail sur l'élaboration du PLU qui sera normalement terminé à l'automne 2012. En début d'année 2012 une réunion publique sera programmée et lorsque ce projet de PLU sera finalisé, il sera mis à votre disposition en Mairie et sur notre site internet pour que vos remarques soient apportées.

Malgré une conjoncture pas très favorable pour 2012, nous aimerions réaliser :

- **L'aménagement du parking du cimetière** : notre premier avant projet fut refusé par le service Voirie du Conseil Général; nous avons revu notre copie; un nouvel avant projet a été soumis à ces services du Conseil Général; un plan de financement sera soumis aux élus; si aucun apport financier nous est octroyé, le projet ne verra pas le jour car les finances de la commune ne pourront supporter un tel investissement.
- **Une Micro-Crèche** : La réflexion sur la création de ce nouveau service va reprendre; les services de l'état appropriés vont être contactés afin de nous aider dans la réalisation de ce projet.
- **Projets reportés** :
  - **La MARPA** (pour l'instant) car le Conseil Général diffère à l'automne 2012 les appels à projets.
  - **Les logements sociaux** : Haute Savoie habitat travaille sur cette étude qui sera activée à l'approbation du PLU. Nos choix ne se réaliseront que si notre budget 2012 est équilibré sachant que les impôts communaux ne seront pas augmentés. Malgré toutes ces incertitudes nous restons motivés.

Je ne voudrais pas terminer ce mot sans remercier tous les bénévoles (ils se reconnaîtront) qui n'hésitent pas à donner de leur temps. Je me dois de souligner ceci car cela devient très rare dans une société où chacun revendique ses droits sans beaucoup s'inquiéter de ses devoirs.

Comme nous sommes en fin d'année, je souhaite à vous tous, de bonnes fêtes.

Que 2012 soit une année pleine d'espoir, de bonheur et surtout de santé.

Alain Velluz

## Catherine Leveille nous a quittés

Catherine, est entrée le 2 septembre 2005 dans les services communaux d'Arenthon. Elle travaillait à la cantine, à l'entretien des salles de classes et de la Maison des Associations; elle gérait également la location de la vaisselle lors des réservations des salles de cet établissement.

C'était une personne déterminée, discrète, très appréciée de ses collègues et des élus. Les enfants de la cantine n'oublieront pas sa gentillesse, son dévouement.

Catherine parlait très peu mais la franchise, la sincérité qui se dégageait de ses propos étaient toujours source à réflexions.

Vue sa modestie, elle n'aurait pas apprécié ce mot qui ne fait que transcrire nos sentiments.

« Lors de ta cérémonie d'adieu, tu as voulu notamment qu'une collecte soit faite pour ton école Benoît Chamoux. Catherine, merci pour cette dernière volonté qui dénote combien tu étais attachée aux enfants de notre école. Toute notre sympathie à ta famille qui t'était si chère. Catherine, nous ne t'oublierons pas. »

## Les Elections 2012

Attention ! Le bureau de vote pour les élections devant se dérouler à Arenthon a changé.

Les électeurs sont invités à se rendre dans les locaux de la **Maison des Associations – 111, route de Bonneville**. Pour l'année 2012, une refonte a lieu et chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale.

Dates des scrutins :

Elections présidentielles :

1<sup>er</sup> tour : 22 avril 2012

2<sup>ème</sup> tour : 06 mai 2012

Elections législatives :

1<sup>er</sup> tour : 10 juin 2012

2<sup>ème</sup> tour : 17 juin 2012.

## Législation, communications diverses

### SERVICE NATIONAL

#### Le Recensement

Les jeunes filles et garçons de nationalité française doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire de leurs 16 ans à la Mairie de leur domicile.

A cette occasion, une attestation de recensement leur est remise.

Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

### FONDS GENEVOIS

Chaque année, le Département reçoit une dotation au titre de la Compensation Financière Genevoise.

60 % de la dotation reçue sont versés aux communes en allocation directe, proportionnellement à leur nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève.

Chaque année, il convient d'actualiser, par commune, le nombre de ces frontaliers ouvrant le bénéfice à l'allocation directe.

Pour tous les nouveaux installés à ARENTHON, si vous êtes frontaliers, merci de bien vouloir vous présenter au Secrétariat de la Mairie.

Il conviendra de fournir les données suivantes, à savoir:

- Nom et Prénom
- Date de naissance
- Nom et adresse de l'employeur
- N° de carte de travail et date de délivrance

Les fonctionnaires et employés d'organisations internationales ne sont pas pris en compte.

### MANIFESTATIONS

La Municipalité organise tout au long de l'année diverses manifestations.

Tous les habitants de la Commune sont chaleureusement conviés à participer à ces événements.

Afin de n'oublier personne lors de l'envoi des invitations, nous vous remercions de bien vouloir vous présenter en Mairie. (concerne surtout les nouveaux Arenthonnais).

## ■ *Départ de Benoît Morel, Conseiller municipal*

Chers Arenthonnaises, Arenthonnais,

Je vous fais part par ce mot de ma démission de mon rôle de conseiller municipal. J'ai pris cette décision car des changements dans ma vie professionnelle et personnelle ne me permettaient plus d'avoir la disponibilité suffisante pour assumer pleinement cette fonction. Je vous remercie de m'avoir fait confiance et de m'avoir permis de vivre cette expérience enrichissante. Je souhaite à Alain VELLUZ et son équipe une bonne continuation et du succès pour leurs futurs projets.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2012.

Benoît MOREL

## ■ *Avis aux artistes peintres d'Arenthon*

La Bibliothèque municipale aimerait organiser une Exposition des œuvres et peintures faites par les habitants de notre commune. Cette exposition durera deux semaines, du 17 au 30 mars 2012.

Peintres, si vous souhaitez participer l'équipe de la bibliothèque sera ravie. Vous pouvez contacter la bibliothèque soit au numéro Tél. 04 50 07 62 57 et laisser vos coordonnées, soit par e-mail [bibliotheque.arenthon@orange.fr](mailto:bibliotheque.arenthon@orange.fr)

Merci d'avance

## ■ *Récupération des cartouches d'encre*

Mise à disposition de cartons pour récupération des cartouches d'encre

RAPPEL : COLLECTE DE CARTOUCHES DE PHOTOCOPIEURS OU D'IMPRIMANTES ET DE TELEPHONES MOBILES USAGES

N'hésitez pas à apporter vos cartouches et téléphones mobiles usagés à l'école ou à la mairie (aux heures d'ouverture). En plus de participer à la protection de notre environnement, vous aiderez l'Association reconnue d'utilité publique "Enfance et partage" (site internet [www.enfance-et-partage.org](http://www.enfance-et-partage.org)).

Merci !

## ■ *Installation d'un défibrillateur*



Comme annoncé dans le précédent écho des îles, un défibrillateur a été installé sur la commune.

Il se trouve dans le petit local avec une porte vitrée situé juste à côté de l'entrée principale de l'école primaire, mais en dehors de son enceinte. (suivre les affichettes : D.A.E.)

Il est accessible à tous: souhaitons qu'il soit respecté.

## ■ Création d'un service enfance jeunesse

Les Municipalités d'Arenthon et de Scientrier ont profité de la rentrée scolaire 2011 pour créer une vraie structure d'animation destinée aux jeunes de 6 à 17 ans. Ce service a vu le jour en 2008 grâce à quelques bénévoles et élus municipaux. La commune d'Arenthon en partenariat avec Scientrier, a employé fin 2009 Sébastien Poretti offrant ainsi aux jeunes de 12 à 17 ans deux semaines d'activités sportives ou manuelles pendant l'été et pendant les petites vacances scolaires.

Depuis septembre 2011 la structure s'est étoffée avec l'arrivée de Priscilla Greco seconde animatrice et Responsable du service. C'est tout un programme que cette nouvelle équipe propose durant les vacances scolaires aux jeunes des deux communes et ceux des communes environnantes dans la mesure des places disponibles.

Concernant l'école primaire d'Arenthon, des animations sportives, ou manuelles sont proposées dans le cadre du périscolaire midi et soir. Une école municipale des sports a été créée. Des ateliers sportifs en fonction de l'âge des enfants sont proposés tous les soirs après l'école.

Les prix restent très abordables pour les familles et sont calculés en fonction du quotient familial.

Pour toute information complémentaire, s'adresser :  
Services Jeunesse et Sports  
Informations et renseignements

Bureau situé dans la salle centrale de l'école.

Tél. : 09.66.94.56.55

E-mail : jeunesse-sport@arenthon.fr

Sébastien : Responsable sport

Priscilla : Responsable enfance-jeunesse

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 30

Lundi, mardi et jeudi de 14 h 00 à 16 h 30

Les inscriptions et le règlement des activités payantes passent obligatoirement par ce service.

(Tarifs dégressifs liés aux conditions de ressources : calcul du quotient familial)

INFORMATION : Pour des raisons administratives et fiscales, nous nous verrons dans l'obligation, pour 2012, de supprimer le tarif à la semaine prévue pour les activités des jeunes pendant les vacances. Il n'y aura donc plus que des tarifs à l'activité (toujours en fonction du quotient familial).

## ■ Travaux

### COMMERCES DE PROXIMITE

#### Epicerie

Après un mois de travaux effectués par la commune, propriétaire des murs et en partie grâce aux subventions versées par le FISAC, ce commerce de proximité a changé de visage.

Clair, bien éclairé et accueillant, espérons que son nouvel aspect attirera de nouveaux clients.



### TRAVAUX BÂTIMENTS

- Des travaux de peinture ont été réalisés sur les planches de rives de la Mairie, de l'école communale et des bâtiments de foot.
- Concernant l'école, une salle informatique a été entièrement aménagée avec un réseau internet. Elle permet d'accueillir les 20 postes informatiques gracieusement offerts par un parent d'élève.

### Signalisation des commerces

Les travaux de l'épicerie ont été complétés par la pose de deux panneaux d'information aux entrées du village.



- S'agissant de la Maison des Associations des travaux électriques vont être effectués pour le confort de tous.
- Concernant le hangar communal, des travaux de séparation des locaux ont commencé : une partie technique, pour la Mairie, suite à l'achat de matériel, et une partie associative avec la création de box pour le rangement du matériel de chaque association.

## Environnement



Des nouveaux équipements, passages pompiers et barrières de prairies ont été mis en place sur le cheminement de la pierre aux serpents, ils sont venus remplacer les portillons qui arrivaient en fin de vie. Ces équipements permettront le passage en sécurité des piétons, des vélos mais aussi des cavaliers.

Nous demandons aux cavaliers d'utiliser les chemins uniquement par temps sec par respect des autres usagés.



Les passages pompiers ont été installés pour empêcher les engins motorisés de circuler, des panneaux signalétiques les interdisant seront prochainement installés.

D'autres secteurs sont concernés, par cette interdiction, voir les vues aériennes.



Chemin rural dit des îles de la papeterie



Chemin des sablons



Chemin des Tattes



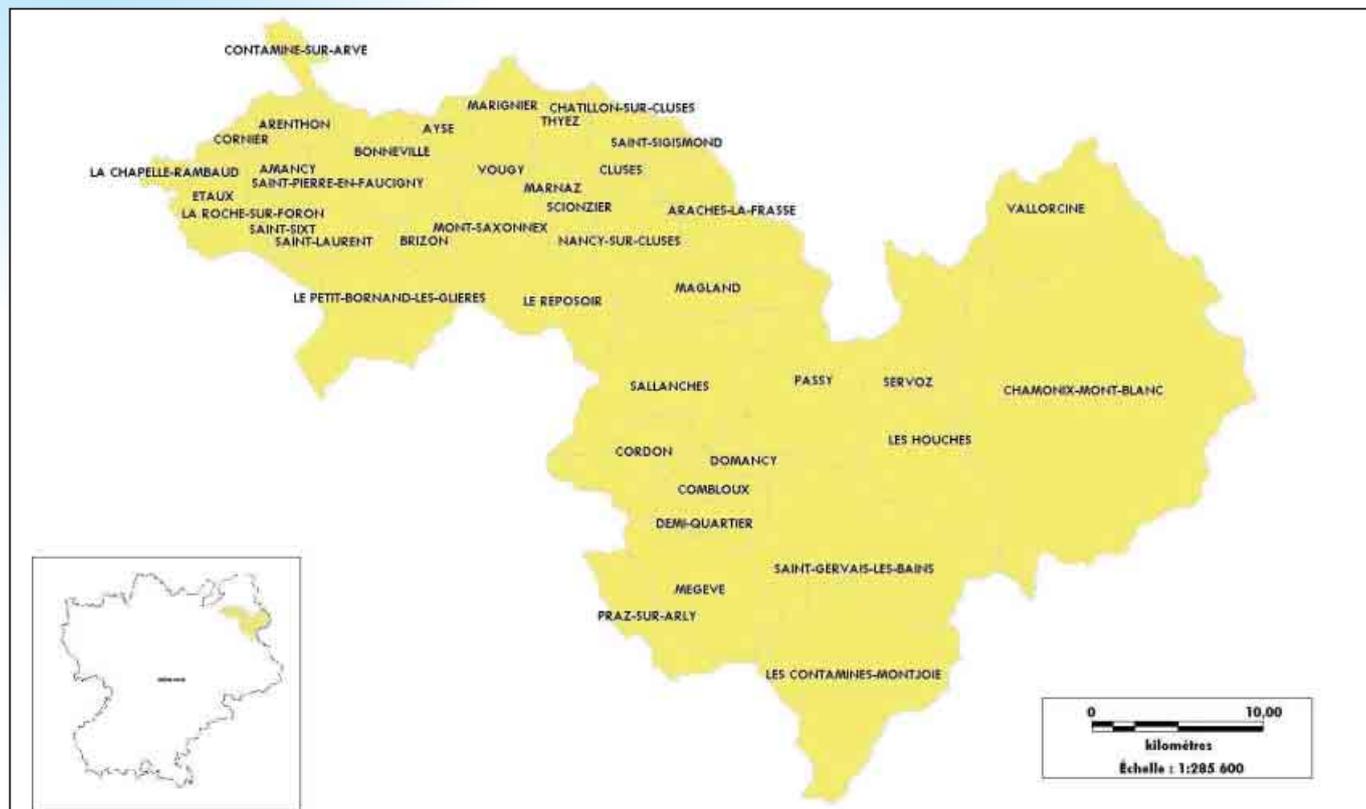
Chemin de la Pierre aux serpents



## PPA (Plan Protection Atmosphère) c'est quoi ?

Le bon air de Haute-Savoie: mythe ou réalité ?

En septembre 2010, la préfecture lance le démarrage d'élaboration d'un plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve :



Ce plan prévoit une série de mesures pour réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Le PPA de la Vallée de l'Arve doit permettre d'améliorer la qualité de l'air dans notre région pour le bien et la santé de tous.

D'Arenthon à Vallorcine, la vallée est segmentée par plusieurs « goulots d'étranglement ». Ces rétrécissements perturbent le brassage de l'air et favorisent la pollution dans notre vallée.

La pollution est issue des zones d'activités industrielles et commerciales, des activités domestiques et du trafic routier, elle est augmentée en période hivernale.

La santé de la population est touchée par ces effets polluants, le PPA prépare des mesures pérennes et temporaires.

Mesures pérennes :

- Réduire les émissions des installations de combustibles
- Interdire le brûlage des déchets verts
- Réduire les émissions du secteur des transports
- Réduire les émissions industrielles

Mesures temporaires, applicables lors des épisodes de pollution :

- Interdiction d'utilisation des appareils de chauffage d'appoint au bois peu performants
- Limiter l'impact du trafic poids lourds transfrontalier
- Interdire la réalisation de feux d'artifice

Il est important de changer nos habitudes si nous voulons garder l'air pur de nos montagnes !

Finir les petits feux d'entretien dans le jardin, sachez que brûler à l'air libre 50 kg de végétaux génère autant de pollution qu'un automobiliste ayant parcouru 8500 km dans une voiture à essence récente. Le compostage, le recyclage dans nos massifs ou la mise en déchèterie sont les seules solutions envisageables.

Pour plus d'informations, consultez ce site :

[http://www.haute-savoie.gouv.fr/06\\_protection\\_populations/065\\_industriel\\_agricole/0653\\_ppa\\_vallee\\_arve/index.php](http://www.haute-savoie.gouv.fr/06_protection_populations/065_industriel_agricole/0653_ppa_vallee_arve/index.php)

## Travaux sur le Foron de La Roche

La vie est un long fleuve tranquille...

Les travaux de nettoyage et de protections de berges se sont terminés courant novembre 2011.

Petit rappel sur la raison de ces travaux :

Les élus pendant l'été 2008 sont interpellés concernant des problèmes d'embâcles et d'érosion de berges sur le Foron à hauteur des Chars.

Les élus ont investigué le site et proposé une réunion à la fin de l'automne 2008 avec les propriétaires riverains en vue de l'enlèvement d'embâcles par une entreprise. Ces travaux étaient prévus fin de l'hiver, début du printemps 2009.

Lors de cette rencontre, des propriétaires proches d'une des érosions, font part de leurs craintes concernant la proximité d'une habitation.

Les élus sont d'accord avec l'inquiétude des riverains, et décident de surveiller l'évolution de cette érosion dans les prochains mois à venir. Sachant que déjà dans le secteur, des travaux d'enrochement avaient été réalisés au début des années 2000 et qu'ils commencent à être contournés par le courant.

Les travaux d'enlèvement d'embâcle n'ont pu être réalisés par faute d'accord entre les riverains et la commune.

L'accélération de l'érosion devenant de plus en plus inquiétante, les élus décident, début de l'été 2009 de lancer une étude avec chiffrage de travaux à réaliser.

Sur le conseil des techniciens du SM3A, le Bureau Champalbert, spécialisé en protection de berges par techniques végétales, a été retenu pour réaliser l'étude. Courant de l'automne 2009, le bureau met bien en évidence la nécessité de réaliser des travaux pour une somme approchant les 50 000 € HT.

Une partie des élus n'est pas d'accord de réaliser des travaux pour une telle somme tout en étant bien consciente de la nécessité d'intervenir.

La fin 2009 et aussi toute l'année 2010 sont consacrées à la recherche de subventions :

- Au Conseil Général : Commission Voirie et commission environnement
- Au FNADT (Fond national d'aménagement de développement du territoire)
- Au FEDER (Fond européen développement régional)
- Au fond Barnier (Fonds de prévention des risques naturel majeurs)

De toutes ces demandes de subventions, seuls les fonds Barnier pourraient subventionner les travaux à hauteur maximale de 40 %. Pour les autres les refus sont divers, pas concernés, pas de contrat de rivière sur cet affluent, pas de PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) sur ce secteur précisément.

Les élus trouvent que ces travaux seront peu subventionnés et qu'il faut les réduire. Il est décidé de faire appel aux techniciens du SM3A pour appuyer techniquement la commune, et de faire réaliser des offres auprès d'entreprises de travaux publics et d'entreprises maîtrisant les techniques de protection du génie végétal.

Ils décident, fin d'année 2010, de faire réaliser ces travaux suite à une offre d'environ 30 000 € HT.

Les travaux de génie civil ont été réalisés début de l'été 2011, complétés pendant le mois de novembre par des protections par techniques du génie végétal.

Nous tenons à remercier les entreprises SMTP (génie civil) et GECO INGENIERIE (technique du génie végétal) pour la qualité de leurs travaux, Monsieur Christian Bunz de la DDT pour sa disponibilité et son appui technique, les techniciens du SM3A : Franck Baz, Hervé Fauvin pour leurs conseils et suivis techniques et leur Président Martial Saddier pour la mise à disposition de ces services.

Nous œuvrons actuellement au sein de la CCPR (Communauté de Commune du Pays Rochois) pour que les affluents de l'Arve, avec ce genre de problématique, deviennent une compétence communautaire.

Des études hydrauliques devront être réalisées sur tout le linéaire du Foron pour comprendre son fonctionnement et pouvoir intervenir d'une manière concertée et synchronisée entre les communes.

Nous sommes conscients que ces travaux ont réglé l'effet mais pas la cause et que le problème doit être traité dans sa globalité de l'amont vers l'aval dans l'intérêt de tous.

# Vie communale

**Avant:** érosions et embâcles photographiés en 2008



**Après:**

**Génie civil:** Remodelage et confortement des berges par enrochement végétalisé et enlèvement des embâcles.

**Techniques du génie végétal:** 40 mètres linéaires de berges protégés avec une mise en place d'un lit de ramilles de saules, plantations de 140 pieds composés de fusain d'Europe, troènes, aubépine monogyne, cornouillers sanguins, érables champêtres, noisetiers, et sureau noir.



## ■ Voirie - Sécurité

### **Aménagement du parking du cimetière et de la voirie**

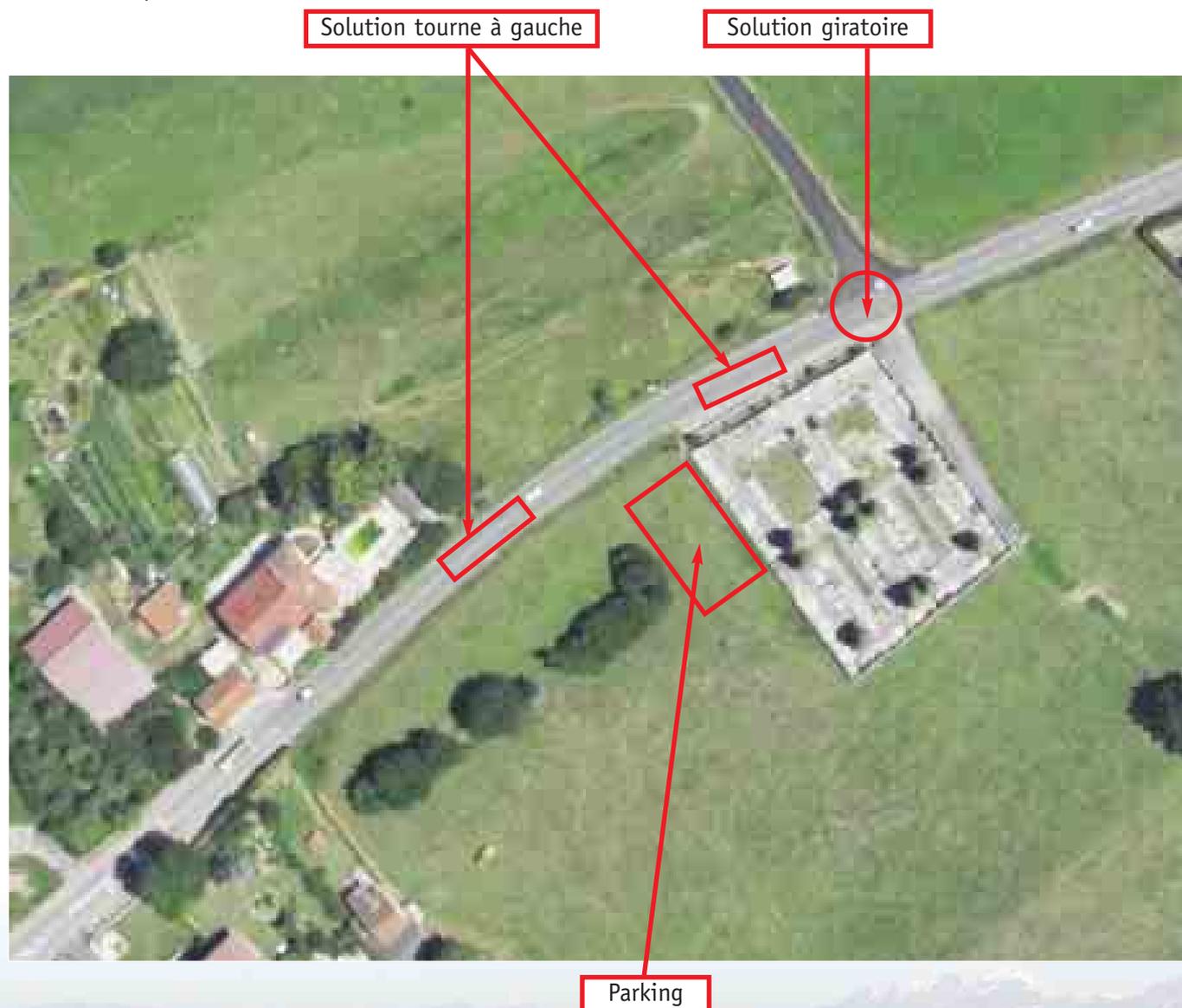
Depuis plusieurs années nous travaillons sur l'aménagement du secteur du cimetière. Son emplacement et une circulation toujours de plus en plus importante ont fait de lui un lieu dangereux.

Deux solutions ont été pré-étudiées par le Cabinet Uguet : un giratoire et un double tourne à gauche avec aménagement d'un parking (voir vue aérienne). Ces solutions dans un premier temps ont été présentées aux riverains proches du secteur pour les informer et recueillir leurs remarques. À l'issue de cette réunion les avis sont partagés entre les deux solutions proposées.

Une rencontre courant juin a été organisée en mairie entre les commissions voiries de la commune et du Conseil Général, celui-ci s'est montré défavorable à la solution du giratoire. Elle lui paraît inadaptée pour des raisons de dimension et de coût (consommations de foncier et chaussée neuve). La commission voirie du Conseil Général est plus favorable à la solution du double tourne à gauche et demande au cabinet Uguet d'apporter quelques améliorations.

Le projet du double tourne à gauche avec les corrections demandées a été officiellement déposé au Conseil Général, au mois d'octobre 2011, pour un avis définitif. Ces travaux sont prévus en 2012.

Bien sûr, ces travaux pourront être réalisés uniquement si le Conseil Général finance en partie ce projet, mais nous avons bon espoir...



## Entretien de la commune



*Christian Beaumin Technicien de la commune avec les nouvelles acquisitions*

Les élus ont dernièrement fait le bilan de ces trois dernières années concernant le coût de la location de matériels d'entretien ainsi que le coût de prestation du balayage de voirie.

Le coût de la location et du balayage	2008	2009	2010
Location broyeur pour l'entretien des chemins	516.67	363.58	1 171.18
Déneigement – Tracteur seul	1 339.81	2 233.37	2 610.87
Nettoyage des rues et caniveaux	2 132.16	2 478.20	2 478.20
TOTAL	3 988.64	5 075.15	6 712.84

La somme totale s'élève à un peu plus de 15 776 € pour trois ans, la commune a décidé d'investir dans du matériel. Suite à des demandes de devis chez cinq professionnels, c'est l'établissement Bosson, le moins disant qui a été retenu pour un coût total de 28 170 € HT.

Sur la photographie nous pouvons voir la composition de l'acquisition : Un tracteur John Deer 3720 de 37 CV, une benne Desvoys trois points largeur 1,2 m, un broyeur d'accotements Muratori largeur de travail 1,55 m, une étrave à neige Wiedenmann vario 3350, une balayeuse Bema 520 largeur de travail 1,4 m et une paire de chaînes avant pour le tracteur.

Dernièrement un groupe électrogène et une nouvelle tondeuse autoportée ont été acquis.

Nous souhaitons que ce matériel soulage Christian dans son travail, lors de ses journées bien chargées.

## Avancement du PLU

La commission chargée du PLU travaille en ce moment sur l'élaboration du règlement et des plans de zonage qui font suite au PADD...

Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) est, comme son nom l'indique, un projet politique pour le développement démographique, urbain et économique de la commune en regardant vers le futur, échéance 10 à 20 ans.

Il nécessite l'élaboration du règlement et du plan de zonage du PLU et devra être compatible avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale), le PLH (Plan local de l'habitat) et la DTA (Directive territoriale d'aménagement) des Alpes du Nord.

Le PADD concerne tous les aspects de notre lieu de vie, de l'habitat, en passant par le développement démographique, urbain, économique, commercial, les communications numériques, les transports, les déplacements et voies de communication, les loisirs, l'environnement et les paysages.

Nous travaillons beaucoup sur ce projet et nous avons encore beaucoup de travail, de réflexions et de discussions à avoir pour son élaboration avant sa formulation définitive.

## Social

### **Ostéopathe/Kinésithérapeute qui s'est installé sur Arenthon**

Frédéric COQUILLARD vous informe de l'ouverture de son cabinet d'ostéopathie et de kinésithérapie au 925 route de Lanovaz à ARENTHON 74800 depuis le 26 octobre 2011.

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le 04 50 97 34 75.

Le cabinet est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00.

Cette information n'est pas à caractère publicitaire. Elle est simplement destinée à présenter aux arenthonnais ce nouveau service d'utilité publique au sein de la commune.

### **AIDE ADMINISTRATIVE ET AUTRES**

Nous vous rappelons que les membres du CCAS sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches ou tracasseries administratives. N'hésitez pas à nous contacter en vous rapprochant du secrétariat de la mairie. D'autre part, une personne demeurant sur notre commune se propose d'exécuter des activités bénévoles. : il est prêt à aider, avec un engagement de confidentialité totale, tous ceux qui le souhaitent, dans la rédaction de courriers, de mails etc... Il a également entrepris des activités bénévoles telles que la conception de sites internet.

Si vous souhaitez rencontrer cette personne, là encore, rapprochez-vous de la mairie qui vous communiquera ses coordonnées

### **ACTIONS EN FAVEUR DES AINÉS**

#### • REPAS A DOMICILE :

Organisé par le CCAS un service de portage de repas à domicile fonctionne sur la commune.

Il s'agit d'un service qui peut s'effectuer sur une courte durée ou sur une durée plus longue.

Pour 6,60 euros vous pouvez bénéficier d'un repas complet et équilibré livré tous les jours à domicile

Renseignements et inscriptions en mairie

#### • VOYAGE :

Un voyage de deux jours est programmé les jeudi 24 et vendredi 25 mai 2012 à destination des îles Borromées

Si vous n'avez pas reçu ou si vous n'avez pas renvoyé le coupon et si vous êtes intéressés par ce voyage, merci de vous faire connaître en mairie.

Toutes les personnes qui se sont manifestées recevront d'ici quelque temps une information précise.

#### • RAPPEL :

Afin de bénéficier de l'ensemble des actions menées en faveur des personnes âgées, il est indispensable que ces personnes venues habiter récemment sur la commune viennent se faire inscrire en mairie.

### **COLLECTE ALIMENTAIRE**

croix-rouge française



Les résultats ont été plus qu'honorables cette année pour la collecte alimentaire organisée sur notre commune.

En effet, nous avons obtenu :

- 120 kg de marchandises
- 420 euros en bons d'achat offerts par certaines associations communales (comité des fêtes, pompiers, foot)
- 145 euros de dons (CCAS et particuliers)

Nous vous rappelons que tout au long de l'année vous pouvez déposer des dons alimentaires ou en argent au local de la croix rouge à la Roche sur Foron ou éventuellement en mairie.

Merci à tous pour votre solidarité et votre générosité.

### **TELETHON**

A l'occasion du 25<sup>ème</sup> téléthon national, les communes de Scientrier et d'Arenthon se sont une fois de plus associées pour mettre leur énergie et leur imagination au service d'une bonne cause.

Les festivités ont commencé dans les écoles, par un fabuleux lâcher de ballons sous le regard fier et émerveillé des enfants.

La soirée du vendredi s'est poursuivie autour d'un délicieux repas préparé avec amour par les deux fidèles et disponibles cuisiniers : Norbert et Nicolas.

Le public, venu nombreux a écouté (avec nostalgie pour certains), et a dansé jusqu'au bout de la nuit sur les airs du sympathique orchestre : AUBE

L'organisation irréprochable et reconnue, du concours du lendemain a permis à 58 doublettes de vrais joueurs de belote de passer un après-midi formidable.

Pendant ce temps, à Arenthon des petits et des grands enfants suivaient avec admiration et curiosité le spectacle d'un magicien très malin !

Seule ombre au tableau : une bonne averse, à la sortie du spectacle, a gâché la partie de toboggan...

Les z'amis d'chentry, et leur succulent vin chaud, ont clôturé ce week-end convivial et plein de bonne humeur.

Ce mouvement de solidarité, nourri par les bénévoles, sans qui rien ne serait possible, a permis de remettre la somme de 9 370,95 € à l'Association Française Contre les Myopathies.

Merci de la participation, de l'écoute et l'implication des associations et des donateurs,

Merci pour la détermination et l'entente des organisateurs,

Merci à tous ceux qui ont œuvré, par quel que moyen que ce soit pour faire de cet événement une formidable réussite pour nos deux petits villages.

MERCI ET A L'ANNÉE PROCHAINE



## ■ Bibliothèque municipale

### **Bienvenue à la Bibliothèque Municipale d'Arenthon Une Biblio pour toute la famille**

Animations, les nouveautés, les livres, les périodiques – L'équipe Biblio vous attend dans un endroit accueillant et chaleureux.

**Pour les adultes :** nous avons installé un coin avec sofa pour que nos lecteurs puissent prendre le temps de regarder et même prendre le temps de lire notre sélection de périodiques, livres et livres, et profiter de ce joli endroit.

**Pour les ados :** les poufs pour se mettre à l'aise – les BD – les livres spécialement pour ado

**Pour les enfants :** petits et moins petits – un coin spécialement adapté et aménagé juste pour eux, avec toute une gamme des livres, BD, contes, périodiques (sur les chevaux – (très populaire), les sciences et beaucoup plus encore) Plus de 3500 livres plus les BD, et les périodiques vous attendent

L'Adresse : Maison des Associations – 2<sup>ème</sup> étage

Les horaires d'ouverture :

- Lundi – mercredi – vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Samedi matin de 10 h 00 à 11 h 30
- Mercredi et vendredi pendant les vacances scolaires
- Fermeture annuelle du 1<sup>er</sup> au 15 août inclus.

Téléphone : 04 50 07 62 57

E-mail : [bibliotheque.arenthon@orange.fr](mailto:bibliotheque.arenthon@orange.fr)

Site internet : [bm.arenthon.fr](http://bm.arenthon.fr) (ou via [www.arenthon.fr](http://www.arenthon.fr))

### **Bientôt à la Bibliothèque :**

#### **Rencontre avec un auteur vendredi 3 février à 19 h 30 :**

Nous avons choisi de rencontrer Philippe Fusaro pour son roman « L'Italie si j'y suis », sélection Lettres Frontière 2011.

Le livre côté action : Un soir, Sandro rentre chez lui, sa compagne a jeté par la fenêtre toutes ses affaires. Avec son fils Marino ils vont entreprendre un voyage en Italie.

On suit le mal-être du père et le regard du fils, réfugié dans son monde.

Ils font route vers Stromboli, son volcan furieux, ses plages noires, ses cendres d'où, parfois, renaissent des espoirs...

... et le livre côté décor : il y a l'Italie comme on l'aime : la frime, le paraître, la joie de vivre et l'amour.

Venez avec nous voyager en Italie, avec l'auteur et ce roman plein d'humour, de pudeur, de poésie et de tendresse !



#### **du 17 au 30 mars - Exposition « Peintres d'Arenthon » :**

Exposition des artistes peintres de notre commune

ouverture : voir horaires bibliothèque et les dimanches 18 et 25 mars.

## Calendrier Janvier - Août 2012

Toutes les manifestations se déroulent à la Maison des Associations Arenthon sauf si indication contraire.

### janvier

**VENDREDI 6 JANVIER:** CONCOURS DE BELOTE (comité des fêtes)

**VENDREDI 13 JANVIER:** 20h00 Projection du FILM GASLAND (Arenthon Environnement)

**VENDREDI 20 JANVIER:** 19h00 VŒUX DU MAIRE

**DIMANCHE 22 JANVIER:** après-midi - RECRE DES AINES (comité des fêtes)

**VENDREDI 27 JANVIER:** CONCOURS DE BELOTE (comité des fêtes)

### février

**VENDREDI 3 FEVRIER:** 19h30 « RECONTRES AUTOUR D'UN AUTEUR – Philippe Fusaro »  
Bibliothèque Municipale d'Arenthon

**VENDREDI 3 FEVRIER:** 20h00 Assemblée Générale (Arenthon Environnement)

**SAMEDI 4 FEVRIER:** Soirée THEATRE IMPRO (APE), salle paroissiale

**VENDREDI 10 FEVRIER:** CONCOURS DE BELOTE (comité des fêtes)

**SAMEDI 18 FEVRIER:** Soirée LOTO (Foot) salle des fêtes de Scientrier

**MARDI 21 FEVRIER:** Repas – Association L'Age D'Or

**VENDREDI 24 FEVRIER:** CONCOURS DE BELOTE (comité des fêtes)

### mars

**VENDREDI 2 MARS:** 19h00 ACCUEIL des NOUVEAUX ARRIVANTS  
et DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEURS AUX JEUNES (Commune)

**VENDREDI 9 MARS:** CONCOURS DE BELOTE (comité des fêtes)

**SAMEDI 17 au 31 MARS:** "Les Artistes Peintres d'Arenthon" – Exposition de peintures et tableaux par les  
habitants d'Arenthon - Bibliothèque Municipale d'Arenthon

**SAMEDI 24 MARS:** après-midi « BOUM » pour les enfants (APE) - salle paroissiale

**SAMEDI 24 MARS:** Soirée REPAS (Association Mer et Montagne)

**VENDREDI 30 MARS:** après-midi - NETTOYAGE DE LA COMMUNE par les ENFANTS DE L'ECOLE (commune et école)

**SAMEDI 31 MARS:** matin - NETTOYAGE DE LA COMMUNE par les ADULTES (commune)

### avril

**DIMANCHE 1<sup>er</sup> AVRIL:** 12h00 REPAS DES AINES (Commune)

**22 AVRIL ET 6 MAI:** MAISON DES ASSOCIATIONS ELECTIONS: Président de la République

**DIMANCHE 29 AVRIL:** toute la journée dans tout le village en extérieur BROCANTE (APE)

### mai

**SAMEDI 12 soirée ET DIMANCHE 13 MAI toute la journée:** Scientrier FOIRE ET BROCANTE (R 'BIOLLE)

**JEUDI 24 et VENDREDI 25 MAI:** SORTIE DEUX JOURS EN ITALIE POUR LES + DE 60 ANS: (commune)

page 15-16 à découper  
et à classer  
dans la pochette  
en votre possession  
ARENTHON  
NOTRE VILLAGE

## juin

**10 ET 17 JUIN : ELECTIONS** Député Bureau de Vote

**VENDREDI 15 JUIN :** soirée FETE DE LA MUSIQUE (comité des fêtes) sous chapiteau

**SAMEDI 23 JUIN :** après-midi: FETE DE L'ECOLE / Soirée: REPAS FILETS DE PERCHE (APE) sous chapiteau

**SAMEDI 30 JUIN :** toute la journée: FETE DU FOOT - Stade de Foot Arenthon

## août

**SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 AOUT :** BROCANTE ET MANIFESTATIONS DIVERSES (Les Jeunes d'Arenthon)

## CONGES SCOLAIRES :

Du VENDREDI 10 FEVRIER au soir au LUNDI 27 FEVRIER au matin

Du VENDREDI 6 AVRIL au soir au LUNDI 23 AVRIL au matin

Du JEUDI 5 JUILLET au soir au MARDI 4 SEPTEMBRE au matin

## JOURNEES JEUNES activités pour les 12 à 17 ANS :

13 - 14 - 15 - 16 FEVRIER

20 - 21 - 22 - 23 FEVRIER

**Inscriptions** au service jeunesse de la commune à compter du 15 janvier

10 - 11 - 12 - 12 avril

16 - 17 - 18 - 19 AVRIL

**Inscriptions** au service jeunesse de la commune à compter du 12 mars

9 - 10 - 11 - 12 JUILLET

16 - 17 - 18 - 19 JUILLET

20 - 21 - 22 - 23 AOUT

27 - 28 - 29 - 30 AOUT

**Inscriptions** au service jeunesse de la commune à compter du 15 juin

**ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS :** activités sportives pour les enfants de l'école primaire les lundis, mardis, jeudi et vendredi après la classe jusqu'à 18 heures 30

**Inscriptions** au service jeunesse de la commune :

Du 6 au 10 FEVRIER de 16 h 30 à 18 h 30 pour la période allant de la fin des vacances de février jusqu'aux vacances de printemps

Du 2 au 6 AVRIL de 16 h 30 à 18 h 30 pour la période allant de la fin des vacances de printemps jusqu'aux vacances d'été

## CANTINE / PERISCOLAIRE :

**Inscriptions** au service jeunesse de 16 h 30 à 18 h 30

Les lundi 23 - mardi 24 - jeudi 26 - vendredi 27 JANVIER (pour février)

Les lundi 6 - mardi 7 - jeudi 9 - vendredi 10 FEVRIER (pour mars)

Les jeudi 22 - vendredi 23 - lundi 26 - mardi 27 MARS (pour avril)

Les lundi 23 - mardi 24 - jeudi 26 - vendredi 27 AVRIL (pour mai)

Les lundi 21 - mardi 22 - jeudi 24 - vendredi 25 MAI (pour juin)

Les lundi 2 - mardi 3 - jeudi 5 JUILLET (Régularisations)

*Dates surlignées en jaune : manifestations officielles ou manifestations proposées par la Mairie*

## ■ La commune en images



1<sup>er</sup> novembre 2011



Telethon 2011 - Lâcher de ballons



11 novembre 2011



Inauguration STEP



Sortie des anciens



Un Père Noël très étonné par la qualité des chants des enfants de l'école primaire



## ■ *La rentrée à l'école élémentaire Benoît Chamoux*

Cette année scolaire 2011-2012, les quatre-vingt-cinq enfants de l'école ont effectué une rentrée paisible, accueillis par leurs enseignants respectifs :

- la classe de Madame Sophie Lormand et Madame Christelle Louis compte 18 élèves de CP;
- la classe de Madame Christelle Meynet compte 22 élèves de CE1;
- la classe de Monsieur Guy Decroux et Madame Christelle Louis compte 23 élèves de CE2 et CM1;
- la classe de Madame Valérie Latournerie compte 23 élèves de CM1 et CM2.

Remarque : l'effectif des enfants est en légère baisse par rapport à l'an dernier (87 enfants).

En renforcement et accompagnement du programme national, les classes ont le projet d'organiser diverses activités sportives ou culturelles, financées par l'Association des Parents d'Elèves et la Municipalité : course d'endurance, initiation à la sécurité routière, aux gestes qui sauvent, pratique du patin à glace, du ski de fond, de la natation, accueil du Père Noël, spectacle de Noël, visites de musées et sites historiques, activités pédagogiques et citoyennes à l'invitation de la Municipalité, journée de marche en montagne etc.

Les classes ont besoin pour certaines activités spécifiques comme la pratique du ski de fond et l'initiation à la natation de personnes détentrices de l'agrément ski de fond/natation.

Toute personne de la commune désireuse d'accompagner les classes en s'investissant dans ce type d'activité peut contacter le Directeur de l'école, M. Guy Decroux, pour de plus amples informations : téléphone de l'école : 04 50 25 56 55.

Merci.

Un grand merci à Monsieur et Madame Frédéric Bonvin d'avoir doté l'école de 20 postes d'ordinateurs pour remplacer les postes plus anciens; Monsieur Bonvin a ensuite procédé aux raccordements en réseau des postes qui ont été installés dans une salle de l'école aménagée par la Mairie. L'école est désormais équipée d'une salle informatique de 24 postes, qui représente un très bel outil de travail. Merci pour ce geste généreux.

Un grand merci aussi à la Municipalité et l'Association des Parents d'Elèves pour leur étroite collaboration, leur aide généreuse et leur financement, que les parents soient remerciés pour leur accompagnement et leur investissement auprès des activités de l'école.



## ■ Association Mer et Montagne

Mer-Montagne a fêté sa première bougie en octobre ! Nous avons fêté dignement cet anniversaire en rendant visite à nos amis charentais le temps d'un week-end prolongé. Ce fut l'occasion de partager des moments de réelle amitié et de convivialité et de visiter des sites chargés d'histoires maritimes.

Un autre événement cette année, a été l'organisation d'un spectacle musical animé par le groupe vocal « Faits Divers » sur la commune voisine de la Muraz. Le résultat est encourageant, nombre de citoyens de notre commune n'ayant pas hésité à franchir la frontière d'Arenthon pour apprécier le spectacle offert.

Notre assemblée générale qui s'est tenue récemment a défini nos futurs objectifs :

- ouverture vers les associations de communes environnantes ayant également des échanges avec les Charentes
- organisation d'une soirée-repas avec un menu du littoral
- organisation d'une soirée culturelle ayant pour thème la mer ou le voyage
- invitation de nos amis charentais lors d'un événement typique de notre région, tel que la conduite du troupeau à l'alpage par exemple.

Vous serez informés des dates retenues pour ces événements.

Nous avons également défini d'une cotisation annuelle modeste de 15 euros, ce qui motivera d'autant plus les nouveaux adhérents, petits et grands, à partager le plaisir de rencontres très enrichissantes.

Contacts :

mermontagne74@gmail.com

Tél. 0620 51 4116



## ■ Association L'Age d'Or

L'Association L'Age d'Or créée le 6 mai 2011, parue au Journal Officiel le 25 juin 2011 (art. 1261), a organisé sa première réunion le 6 septembre 2011.

A ce jour, 70 membres adhèrent, je suis très satisfait de ce succès auquel il faut associer Monsieur le Maire et son Conseil Municipal qui ont œuvré pour la création de cette association et je tiens à les remercier pour l'aide matérielle et financière accordées, réussite due également à un bureau dynamique, dévoué et compétent.

Les rencontres ont lieu tous les mardis après-midi (de 14 à 18 heures).

Les activités y sont multiples : des jeux de tarot - belote - rami - rummikub - triominos - scrabble - dames et aussi initiation au tricot, au chant, à l'informatique, ainsi que de la marche à pied.

Cela se passe à la Maison des associations (ancienne cure) salle du rez-de-chaussée ; c'est un lieu de rencontre, de discussion et de convivialité. Le café et les gâteaux y sont offerts.

Le premier repas organisé le 8 novembre à la Renaissance à la Roche-sur-Foron a été un succès (photo), ce qui est encourageant pour la suite ; il est donc envisageable de faire des sorties d'une journée en autocar avec repas à midi.

Retraité(e), venez rejoindre l'association, demandez des renseignements

à Madame G. BALD secrétaire (04 50 25 52 47)

ou à Madame D. VAUDEY trésorière (04 50 25 51 63).

Le Président, F. VIOLLET



## L'APE en route pour une nouvelle année scolaire !

Depuis septembre, l'association des parents d'élèves a fait sa "rentrée" après avoir clos l'année scolaire 2010-2011 par une belle fête de l'école avec une nouvelle formule, un repas "filets de perches" qui a eu un gros succès ! Il sera sans doute renouvelé en juin 2012 pour la prochaine fête. Mais avant cela, la petite dizaine de parents qui s'investit bénévolement pour permettre de financer les sorties et les activités des écoliers de Benoît-Chamoux proposera d'autres rendez-vous. En octobre, l'APE donnait sa soirée théâtre avec la troupe d'Amancy. Dans la foulée suivait, avant les vacances de Toussaint, la vente de cidre (pressé à la main par les parents !) qui a permis d'écouler plus de 150 litres. En décembre, après la venue du père Noël à l'école, l'APE a vendu des gâteaux lors du marché de Noël des enfants ; l'occasion de distribuer les traditionnels calendriers illustrés avec les photos des élèves. Cette année encore, à vos agendas : en février, place à la soirée "théâtre impro" ; en mars, l'APE innove avec un grand rendez-vous rien que pour les enfants (mais chut... c'est encore une surprise !); en avril, après le succès de la brocante il y a deux ans, l'APE remet ça ! Et bien sûr en juin le "gros" rendez-vous : la fête de l'école, sa kermesse, son repas et son feu d'artifice... avant une prochaine année scolaire !

Tous les parents qui souhaitent rejoindre l'équipe en cours d'année seront les bienvenus.

Contact : [ape-arenthon@hotmail.fr](mailto:ape-arenthon@hotmail.fr)

Le bureau :

Président : Didier Carrier

Vice-président : Nicolas Manzo

Trésorier : Christophe Philippe

Trésorière adjointe : Caroline Couvreur

Secrétaire :

Sandrine Pernollet

Secrétaire adjointe :

Véronique Lesne.



## Arenthon environnement en Pays Rochois

Contact : [arenthon.environnement@gmail.com](mailto:arenthon.environnement@gmail.com)

Le blog : <http://aeparenthon.canalblog.com>

Le 2 septembre 2011, un collectif départemental contre le gaz de schiste s'est constitué à l'initiative, entre autres, de notre association lors d'une réunion à Arenthon, rassemblant près de 70 personnes.

**QU'EST-CE QUE LE GAZ DE SCHISTE ?** Les gaz de schiste sont des hydrocarbures contenus dans des roches sédimentaires argileuses, situées à plusieurs kilomètres de profondeur, qui sont à la fois compactes et imperméables. Son exploitation nécessite le plus souvent un forage vertical 3 km à 4,5 km de profondeur et des forages horizontaux. Une fracturation hydraulique de ces roches profondes par injection de grandes quantités d'eau additionnée de produits chimiques fait remonter le gaz à la surface.

**QUELS SONT LES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT ?** Il existe des risques de pollution des nappes souterraines par manque d'étanchéité des forages et de pollution des sols (en cas de fuite des canalisations). La consommation d'eau est élevée (15 000 à 20 000 m<sup>3</sup> par puits). L'implantation des machines à forer et des installations connexes peut émettre du bruit et avoir un impact important sur les paysages

**POURQUOI NOUS SOMMES CONTRE L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES GAZ DE SCHISTE ?**

- **Pollution** des réserves d'eau potable, du sol, du sous-sol et de l'air,
- **Atteintes irréversibles à la santé** (produits mutagènes ou cancérigènes),
- **Aberration énergétique** (il vaudrait mieux privilégier les économies d'énergie)
- **Ravages en termes socio-économiques** : agriculture, tourisme...
- **Absence d'information des citoyens et des élus.**

Pour en savoir plus : Projection du FILM GASLAND - vendredi 13 janvier 20h  
ARENTHON - Maison des Associations.

Réagissons ! Nous sommes tous concernés y compris à Arenthon !

<http://nonaugazdeschistelyon.wordpress.com/les-mobilisations-chez-nous-et-ailleurs/haute-savoie/>

Assemblée Générale : vendredi 3 février 2012 - Maison des associations - 20h



## Comité des fêtes

### CONCOURS DE PETANQUE

La journée ensoleillée a attiré de nombreux joueurs et spectateurs qui ont tous apprécié, comme l'année dernière, notre spécialité maison « les beignets d'acacia ».

### FETE DE LA MUSIQUE

Malgré un temps maussade, plusieurs dizaines de personnes ont écouté avec plaisir les groupes de musiciens choisis par l'équipe du Comité.

### SOIREES BELOTE

La saison 2011/2012 a d'ores et déjà bien débuté (80 joueurs pour la soirée du 28 octobre et 84 pour celle du 11 novembre). Le jeu « à la mêlée » attire de plus en plus de monde et tout particulièrement des femmes. Les soirées se déroulent toujours dans une ambiance chaleureuse et les joueurs sont plutôt des fidèles.

### RECRE DES AINES

Fixée au dimanche 22 janvier, elle se prépare dans la bonne humeur et nous espérons que cette année, nos « aînés » viendront encore nombreux et resteront jusqu'à la soupe à l'oignon.

Pour connaître toutes les dates de nos activités et manifestations, se reporter au Calendrier des Fêtes d'Arenthon.

## Football quand tu nous tiens...

Qu'on soit footballeur ou pas, on a tous entendu parler de l'attitude inadmissible et ridicule des joueurs de l'Equipe de France lors de la dernière Coupe du Monde en Afrique du Sud. Pendant ce triste épisode, les joueurs français ont au moins réussi quelque chose, c'est de faire l'unanimité contre eux. Sans aucun doute la page la plus triste du football français car les conséquences allaient bien au-delà du sport. Donc nous sommes tous d'accord pour dire que ce qu'ils ont fait est intolérable. Le foot des « grands » en sort fortement traumatisé.

Mais il ne faut surtout pas croire que le foot qui se pratique dans votre commune est comparable à ce que vous avez vu en 2010. Ce sont deux mondes totalement différents dont les enjeux ne se ressemblent en rien.

D'un côté vous avez le monde professionnel où l'argent est le moteur de tout et la priorité de tous. Les clubs se paient les meilleurs joueurs à prix d'or dans l'unique but de faire venir des gens au stade et donc aussi à la boutique, en espérant les faire acheter un maillot à 80 €. Les présidents de club montent des équipes en alignant les billets au détriment de l'esprit collectif du foot. C'est du foot business. Les clubs sont gérés comme des entreprises. Il n'y a pas de valeur morale dans ce foot-là.

De l'autre côté, vous avez le vrai foot. Le foot amateur. Celui où le seul but est de prendre du plaisir. Pas d'argent en jeu, juste de la compétition amicale. Tous les clubs du bas de l'échelle accueillent les jeunes joueurs et essaient de les mettre dans les meilleures conditions pour pratiquer leur sport favori. Ces clubs véhiculent de vraies valeurs collectives telles que la solidarité, l'amitié et l'humilité. Nous sommes à des années lumière de la Coupe du Monde 2010.

C'est pourquoi il ne faut plus parler d'un seul foot mais il faut bien faire la différence entre deux sports : le foot professionnel et le foot amateur. Et c'est ce dernier que nous défendons et dont nous sommes fiers au FC Arenthon Scientrier.



*C'est pour les jeunes que le FC AS existe*

# Vie associative

## ■ Association la R'Bielle

Un franc succès cette treizième édition de la R'Bielle!!! il faut dire que tous les ingrédients étaient rassemblés pour réussir une belle fête : le soleil, les nombreuses animations et une équipe de bénévoles pleine d'enthousiasme.

La mise en bouche a été assurée par le groupe Arenthonnais « Minor Swing » et la « Jazette », ils ont agrémenté l'apéritif du samedi soir avec brio. La soirée s'est poursuivie avec le dîner spectacle; Joël, comique Jurassien, et sa nouvelle équipe « Teuf & Co » ont enchanté le public en proposant un répertoire composé d'un mélange « d'amour, d'humour, d'humeur et de dérision », tout un programme...

Dimanche, place à la grande foire : une fois de plus brocanteurs, artisans, commerçants, marchands de bestiaux, exposants de matériel agricole neuf ou ancien, se sont précipités tôt le matin pour exploiter au mieux l'espace qui leur était réservé. Au milieu de ce tohu-bohu, nos fidèles traiteurs « Dédé et son équipe » s'activaient à la préparation du bœuf, un magnifique « blanc bleu » élevé dans le Doubs et pesant plus de huit cents kilos : seize heures de cuisson et trois stères de bois ont été nécessaires à sa cuisson. Au repas de midi, plus de mille convives ont pu déguster cette viande très tendre cuite à la broche, ils ont aussi profité de l'ambiance musette créée par l'orchestre de Sébastien Géroudet.

L'après-midi, le combat des « reines » a tenu toutes ses promesses, plus de soixante vaches d'Hérens ont combattu et assuré le spectacle ou son de l'accordéon de Jean Luc.

En fin de journée, pour la première fois, une tombola était organisée : les tickets découpés dans la plaquette publicitaire et déposés dans l'urne par les visiteurs, donnaient droit à un tirage au sort. Cinq personnes originaires de Reignier, Arenthon, Eteaux et Scientrier recevaient un lot offert par les commerçants de la foire. Cette nouveauté permettait de récompenser quelques fidèles de la R'biolle.



Pour fêter dignement cette belle foire, les R'biollons se sont retrouvés début juillet au terrain de foot de Scientrier, pétanque et cochon à la broche étaient au programme. C'est l'équipe composée de Jeannette Debaut et Pascal Laverrière qui remporta le trophée devant Marcel Pioutaz, co-équipier de Florian Brantus.

## ■ Les pompiers

### **Mot du chef de centre Sergent Philippe GUYENOT**

L'ensemble de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Arenthon est fier de vous présenter tous leurs vœux de bonheur et de réussite dans vos entreprises pour l'année 2012. En espérant que les pompiers d'Arenthon aient toujours leur place au sein du département.

Bonne nouvelle année 2012

*Philippe Guyenot*

### **Mot du - président de l'amicale Lucien GEROUDET**

"Merci pour votre générosité de l'an passé, en espérant que vous nous ferez bon accueil lors de la présentation de notre calendrier 2012".

Bonne nouvelle année 2012

*Lucien Geroudet*







## ■ Communauté de Communes du Pays Rochois (C.C.P.R.)

### Réunion de Conseil Communautaire (CC) du 17 mai 2011 à Saint Laurent

L'ensemble des comptes administratifs 2010 (budget principal, ordures ménagères, assainissement, PAE du Pays Rochois, PAC du Pays Rochois) est approuvé. Les comptes de gestion 2010 sont également approuvés, tout comme l'affectation des résultats.

Le Conseil Communautaire (CC) prend acte de l'attribution des marchés pour les circuits scolaires (le Conseil Général étant organisateur de premier rang). Six entreprises ont répondu, a été retenu selon les critères de jugement et de classement, à savoir le prix (40 %) et la valeur technique (60 %), la société Bustours.

Les tarifs des cartes de transports scolaires pour l'année 2011-2012 sont approuvés (92 € 1<sup>er</sup> enfant, 46 € 2<sup>ème</sup> enfant). Les tarifs des repas de restauration scolaire pour l'année 2011-2012 sont approuvés (selon le quotient familial, de 5,60 à 4,50 € par repas). La modification du règlement intérieur de la Restauration Scolaire est approuvée (mise en œuvre d'un pôle enfance à la CCPR).

Les tarifs du Centre de Loisirs pour les camps d'été 2011 et l'année 2011-2012 sont approuvés (selon le quotient familial, tarifs des mercredis, des vacances scolaires, des camps d'été et du ski à Montisel). La modification du règlement intérieur du Centre de Loisirs est approuvée (pôle enfance).

La demande d'aide financière auprès de l'ADEME dans le cadre de l'étude diagnostique du service de collecte des déchets est approuvée (bureau d'études INDDIGO pour l'application de la loi dite « Grenelle 2 »).

### Réunion de CC du 28 juin 2011 à Amancy

Le CC prend acte de la synthèse du diagnostic et des grands enjeux du territoire dans le cadre de l'élaboration du SCOT (thématiques abordées : démographie logement et équipements; économie et emploi; agriculture environnement et paysages; transports et réseaux). Il donne son accord pour la poursuite de la démarche visant à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables, et pour la poursuite de la concertation.

### Réunion de CC du 12 juillet 2011 à La Chapelle Rambaud

Le CC prend acte de la synthèse du diagnostic de des grands enjeux du territoire dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH, bureau d'études GEODES). Le diagnostic est le premier document du PLH (ensuite viendront, le document d'orientation, puis le programme d'actions opérationnel). Ce diagnostic rappelle entre autre la forte attractivité du Pays Rochois et sa forte croissance démographique, l'inexistence de logements d'urgence, le besoin d'actions pour maintenir les personnes âgées à leur domicile.

Le rapport annuel d'assainissement 2010 est approuvé (diagnostic des réseaux d'eaux usées en voie de finalisation; 21 % d'abonnés au non collectif, 79 % au collectif; nouvelle station d'Arenthon mise en route).

Le rapport annuel des déchets 2010 est approuvé (80 % de la population est équipée en conteneur à ordures ménagères; 400 composteurs ont été distribués; une redevance incitative au volume pour les professionnels est établie; la 3<sup>ème</sup> collecte au centre de La Roche a été supprimée, tout comme la collecte des cartons).

La charte du personnel des écoles maternelles est approuvée (missions, droits et obligations, etc.).

Dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI, réforme des collectivités territoriales, loi du 16.12.10), une carte intercommunale doit être achevée, le périmètre et les compétences des communautés de communes doivent être rationalisés, le nombre de syndicats intercommunaux doit être réduit. Dans ce cadre, Le Conseil Communautaire donne un avis favorable au projet de fusion du Syndicat Intercommunal des eaux des Rocailles et du Syndicat mixte d'assainissement de Bellecombe. Il donne un avis favorable à une réflexion commune élargie en matière d'eau potable au sein du Pays Rochois. Il émet des réserves relatives d'une part à la proposition de fusion, de la Communauté de Communes du Pays Rochois, Faucigny-Glières, du Bassin Clusien au sein d'une communauté d'agglomération, d'autre part à la place accordée à l'ARC Syndicat Mixte. Il demande une prise en considération de la question « Transports publics urbains de personnes ».



Le CC propose que le schéma départemental révisé prévoit la mise en œuvre de 8 places en terrain familial sur la commune de La Roche sur Foron, en lieu et place d'une aire d'accueil de 15 places, réaffirme son attachement à la mise en place d'une aire de grand passage tournante sur l'arrondissement de Bonneville.

Le CC donne un avis favorable au Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve, assorti de réserves quant aux moyens prévus.

## **Réunion de Conseil Communautaire du 20 septembre 2011 à Saint Pierre**

La modification d'un article des statuts de la CCPR relatif au nombre de délégués par commune est acceptée.

Le rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes est approuvé.

Un avis favorable est donné à la création d'un périmètre de transport urbain à l'échelle des quatre Communautés de Communes de Faucigny Glières, du Pays Rochois, d'Arve et Salève et des Quatre Rivières. La création d'un syndicat mixte de transport entre ces quatre communautés, et l'adhésion de la CCPR à ce syndicat, sont approuvés après discussions (ex. informations fournies aux délégués et discussions préalables jugées insuffisantes).

La CC décide d'instituer sa propre politique d'abattement en matière de taxe d'habitation (10 % pour chacune des deux premières personnes à charge, 15 % à partir de la troisième personne).

Le CC accepte la démarche de dématérialisation de sa comptabilité.

## **Centre Hospitalier Alpes-Léman**

Le Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse-Bonneville ouvrira ses portes en février 2012, sous le nom « Centre Hospitalier Alpes-Léman » (CHAL), à Contamine sur Arve (lieu-dit Findrol).

Le nouveau site permettra d'augmenter de 25 % sa capacité actuelle (445 lits dans le nouvel hôpital au lieu des 354 actuels). Il proposera également davantage de chambres à 1 lit (80 % des chambres).

Voici quelques activités et équipements proposés par le Centre : consultations externes, hôpital de jour médico-chirurgical, hémodialyse, imagerie IRM, TEP-scan, médecine nucléaire, hospitalisation de très courte durée rattaché aux urgences, réanimation (doublement de la capacité d'accueil en réanimation, 16 lits au lieu des 8 actuels), soins continus, soins intensifs (notamment cardiologie, neuro-vasculaire), 8 salles d'opération, 3 salles d'endoscopie, 5 salles d'accouchement dont 1 démédiatisée.

Pour son fonctionnement complet, il nécessitera l'emploi d'environ 1200 personnes.

Le parking public prévoit 338 places (hors 650 places de parking réservées au personnel). De nouvelles lignes de bus devraient desservir le site notamment depuis Annemasse et Bonneville, ces lignes sont en cours d'organisation.

Vous pouvez trouver d'autres informations sur le site de l'hôpital

(<http://www.chi-annemasse-bonneville.fr>)



# Vie intercommunale

## ■ *Projet d'Agglo/ARC*

L'agglomération Franco Valdo Genevoise définit le bassin de vie organisé autour de la métropole de Genève.

Enclavé dans la France voisine, le canton de Genève ne compte que 4 km de limite administrative avec le reste de la Suisse contre 105 km avec la France.

Ce bassin de vie de 860 000 habitants dont 350 000 résidents sur le secteur français, constitue un pourvoyeur d'emplois majeur et 65 000 frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie franchissent quotidiennement la frontière.

Depuis plus de 30 ans, les Suisses et les Français cherchent à s'affranchir des frontières administratives pour mettre en place une coordination

En 2007 les partenaires franco suisses ont décidé de s'engager dans une charte pour tenter d'organiser le développement de cette agglomération: ainsi est né le projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois.

Pour mettre en œuvre les actions du projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois, les intercommunalités françaises se sont organisées au sein de l'ARC (assemblée régionale de coopération du Genevois)

La communauté de communes du pays Rochois a souhaité rejoindre cette dynamique en 2008: en effet environ 20 % des actifs de la CCPR sont des travailleurs frontaliers.

Aujourd'hui l'ARC coordonne l'action et la réflexion de ses membres qui ont à traiter des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois Français

Les membres de l'ARC ont également souhaité mettre à profit ces travaux de planification en lui confiant depuis 2010 l'élaboration du futur C DDRA (contrat de développement durable Rhône-Alpes) du Genevois Français et l'élaboration d'un inter SCOT, mutualisant les stratégies transversales en matière de transports, d'armature environnementale, de politique du logement, du développement économique, de politique des services et le développement d'une identité forte à échelle de 350 000 habitants.

## ■ *SIVU - Espace Nautique des Foron*

### **Emplois d'été à l'espace nautique des Foron**

Tous les ans, l'espace nautique des Foron propose à des jeunes des communes membres du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) des emplois d'été (accueil, vestiaires, entretien des parties communes).

Les candidatures sont à faire parvenir à l'adresse suivante au plus tard pour le 25 février 2012 :

Monsieur le Président  
SIVU ESPACE NAUTIQUE DES FORON  
Maison du Pays  
74800 LA ROCHE S/FORON

Pour faire acte de candidature :

- Être âgé de 16 à 20 ans ;
- Envoyer une lettre de motivation avec coordonnées et C.V. si expérience professionnelle ou stage.

Chaque jeune ayant postulé dans le délai recevra un questionnaire sur lequel il devra indiquer sa disponibilité pour les périodes hors saison (mai-juin et septembre-octobre) et préciser le mois d'été (Juillet et/ou Août).

Modalités de recrutement :

L'ensemble des candidatures est examiné par une commission. Les critères de choix principaux sont la disponibilité du jeune sur les périodes hors saison et si possible que chaque commune composant le SIVU soit représentée.



*Espace Nautique des Foron*



# Comptes rendus

## ■ Séance du Conseil Municipal du 6 juin 2011

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, N. TARDIF, M. MOLINA, J. BROUARD, J. BOEX,

Mmes C. COUDURIER, M. VIGNE, A. COLLOMB, J. FREMEAUX,

Absents excusés: Mme C. BOEX donne procuration à Mme J. FREMEAUX, M. C. MOENNE donne procuration à M. A. VELLUZ,  
Mme M. MARCAULT donne procuration à Mme C. COUDURIER.

Absent: M. B. MOREL

Secrétaire de séance: Mlle LEVEILLE

---

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 2 mai 2011

### URBANISME

#### La commission du 10 mai 2011

• **Déclaration préalable:** donne un avis favorable

Etienne PIOT

Installation d'une Pergola

41, Chemin des Champenois

Dominique JOSSERAND

Pose d'une clôture en bruyère végétale

40, Chemin Martin

Christian BLANC

Pose de panneaux photovoltaïques

96, Chemin de la Tour

• **CU d'information:**

Maître MOGE

Terrain appartenant à M. THIEBAUD Yves

139, Route de Maclenay

Etude Notariale ACHARD-CONVERS

Terrain appartenant à la SCI « Les Pauses »

ZA de Chevilly

Maître MOGE

Terrain appartenant à M. WHITEMAN Trévor

362, Route de Maclenay

Etude Notariale MARTIN et PICOLLET-CAILLAT

Terrains appartenant à la SUCCESSION Charrière

1007, Route de Lanovaz

#### La commission du 30 mai 2011

• **Déclaration préalable:** donne un avis favorable

Commune d'Arenthon Epicerie

Modification façade Installation d'une enseigne

35, Route de Reignier

POIRET Martine

Modification de façade – Changement de destination (garage en habitation)

22, Chemin de Nabeau

• **Permis de construire:** donne un avis favorable

PIOUTAZ Roland

Réhabilitation ferme et annexes

264, Route des Crêts de Fessy

---

### CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cimetière communal ne permet pas encore l'inhumation des urnes en sépulture cinéraire.

Il indique également aux membres de l'assemblée que plusieurs personnes se sont présentées en Mairie, et ce, afin de formuler le souhait de pouvoir inhumer leurs défunts dans une cavurne (sépulture individuelle aux dimensions réduites spécialement destinée à recevoir une ou plusieurs urnes).

Monsieur le Maire informe également le Conseil que pour se conformer à la législation, le cimetière devra également disposer d'un Jardin du Souvenir à compter du premier janvier 2012.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs et la durée des cavurnes.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer le tarif des cavurnes, à compter du premier septembre 2011, comme suit:

- Trentenaires renouvelables 150 €

- Cinquantenaires renouvelables 180 €

### CREATION REGIE D'AVANCES: FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place une régie d'avances, conformément à l'article L 2122-22 al.7 du code général des Collectivités territoriales, et ce, pour les dépenses relatives aux Fêtes et Cérémonies.

La régie d'avances permet le règlement de petites dépenses sans mandatement immédiat. La Trésorerie fait l'avance d'une somme fixée au préalable.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE:**

- de créer une régie d'avances pour les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies

- que le Régisseur ne sera pas tenu de verser un cautionnement auprès de Monsieur le Receveur

- que le Régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé selon la réglementation en vigueur.

- Le montant maximum de l'avance consentie est fixé à 800 euros.

### CREATION REGIE D'AVANCES: JOURNEES JEUNESSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des journées jeunesse, de mettre en place une régie d'avances conformément à l'article L2122-22 al.7 du code général des Collectivités territoriales.

La régie d'avances permet le règlement de petites dépenses sans mandatement immédiat. La Trésorerie fait l'avance d'une somme fixée au préalable.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE:**

- de créer une régie d'avances pour l'organisation des journées jeunesse

- que le Régisseur ne sera pas tenu de verser un cautionnement auprès de Monsieur le Receveur

- que le Régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé selon la réglementation en vigueur.

- Le montant maximum de l'avance consentie est fixé à 800 euros.

# Comptes rendus

## TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES

### TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération du 3 mai 2011, la Communauté de Communes du Pays Rochois a approuvé la prise de compétence relative aux transports publics urbains de personnes, y compris le transport à la demande.

Cette prise de compétence s'inscrit dans le cadre de la création d'un service intercommunal de transports publics de personnes en coopération avec les communautés de communes Arve et Salève, Faucigny Glières et Quatre Rivières.

Conformément aux dispositions énoncées à l'article L 5211-17 du C.G.C.T., Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en œuvre de ce projet à l'échelle intercommunale requiert l'approbation par le Conseil Municipal du transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

L'article 15 des statuts de la C.C.P.R. serait complété ainsi qu'il suit:

« Organisation et gestion des transports publics urbains de personnes, y compris le transport à la demande ».

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-5 et suivants,

VU l'Arrêté Préfectoral N°. 99-3342 du 30 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Pays Rochois, modifié,

VU l'article L 5211-17 du C.G.C.T. sur les modifications statutaires des EPCI relatives aux compétences,

VU la loi LOTI (Loi N°. 82-1153 d'Orientations des Transports Intérieurs) du 30 décembre 1982 modifiée et notamment son article 27 relatif au transport urbain des personnes,

VU le décret N°. 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et transports routiers non urbains de personnes et notamment son article 22 relatif aux modalités d'établissement de périmètres de transports urbains,

VU la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et notamment son article relatif à l'extension des compétences transports des EPCI,

CONSIDERANT l'offre de transports collectifs à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Rochois qui est représentée aujourd'hui par les lignes inter urbaines du Conseil Général LIHSA et du Conseil Régional TER,

CONSIDERANT que l'ouverture du futur hôpital intercommunal Alpes Léman implique que les Communautés de Communes Faucigny Glières / Pays Rochois / Arve et Salève / Quatre Rivières et la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération travaillent dans la perspective d'une amélioration de l'offre de transport inter urbain,

CONSIDERANT que les Communautés de Communes Faucigny Glières / Pays Rochois / Arve et Salève / Quatre Rivières étudient la faisabilité de création d'un service intercommunal unique de transport public à échelle des quatre communautés de communes, soit 85000 habitants,

CONSIDERANT que pour mener à ce bien ce projet, il convient que la Communauté de Communes du Pays Rochois se dote de la compétence relative aux transports publics urbains de personnes,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du pays Rochois, par délibération du 3 mai 2011, s'est engagée dans la démarche visant à créer un service intercommunal de transports publics urbains de personnes,

CONSIDERANT la délibération de la Communauté de Communes du Pays Rochois en date du 3 mai 2011 proposant à la Commune un transfert de sa compétence en matière de transports publics urbains de personnes dans les conditions précitées,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de transférer à la Communauté de Communes du Pays Rochois la compétence relative à l'organisation et à la gestion des transports publics urbains de personnes, y compris le transport à la demande.

## REPAS PRIX CANTINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil, selon délibération N°.26 en date du 7 juin 2010, avait décidé pour la tarification de la restauration scolaire, les prix suivants, à savoir:

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX D'UN REPAS
de 0 à 740 €	3,60 €
de 741 € à 1132 €	4,30 €
supérieur ou égal à 1133 €	5,00 €

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants, pour la cantine, et ce, à compter de la rentrée scolaire 2011.

Le marché de fourniture des repas ayant été relancé en Mai, il convient de modifier les tarifs de la cantine comme suit:

QUOTIENT FAMILIAL		prix des repas pour les 3 ans à venir		
rentrée 2010/2011	rentrée 2011/2012	2011/2012	2012/2013	2013/2014
0 à 740 €	0 à 740 €	3,80	4,00	4,20
de 741 € à 1132 €	de 741 € à 1132 €	4,60	4,80	5,10
supérieur ou égal à 1133 €	supérieur ou égal à 1133 €	5,30	5,60	5,90
occasionnel	occasionnel	5,90	5,90	5,90
	Protocole PAI	3,00	3,00	3,00

et ce, dès la rentrée de septembre 2011. Ce tarif sera applicable également pour les trois années à venir sauf modification.

## PRIX GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil, selon délibération N°.25 en date du 7 juin 2010, avait décidée pour la tarification de la garderie périscolaire, les prix suivants, à savoir:

TEMPS	PRIX
½ heures	un euro (1.- €)
l'heure	deux euros (2.- €)

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de réviser le prix de la garderie périscolaire pour l'année 2011/2012 et d'appliquer le quotient familial.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants, pour la garderie périscolaire, et ce, à compter de la rentrée scolaire 2011.

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX ½ heure	PRIX 1 heure
de 0 à 740 €	1	2
de 741 € à 1132 €	1,20	2,20
supérieur ou égal à 1133 €	1,30	2,50

Cette tarification sera applicable également pour les années à venir sauf modification.

## TRAVAUX PARTIELS E RENOVTION DE L'EPICERIE : CHOIX DES ENTREPRISES – PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de l'épicerie avait été approuvée lors de Conseil Municipal en date du 6 septembre 2010. La procédure adaptée a été choisie pour le choix des différents corps de métier nécessaire à ce projet. La consultation a été lancée le 15/04/2011, la date limite de dépôt des offres étant fixée au jeudi 12 mai 2011.

Les offres les plus économiquement avantageuses ont été proposées comme suit:

LOT N°1 plomberie - SOCIETE AATTC pour de 696,82 € HT

LOT N°2 électricité - GERLACH pour 5611,60 € HT

LOT N°3 Faux plafonds - SEDIP pour 1260,00 € HT

LOT N°4 Menuiserie Vitrierie – MODERN'ALU pour 2554,00 € HT

LOT N°5 Peinture – COUDRAY pour 1921,97 € HT

LOT N°6 Signalétique – ASPMV pour 5155,89 € HT

Le suivi du chantier est géré par le Cabinet STIL.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir les entreprises proposées ci-dessus.

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'afin de réajuster certains comptes budgétaires, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants:

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Dépenses) – VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Recettes	Répenses
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 20 000 €
673	Personnel titulaire	+ 20 000 €	

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les ajustements proposés.

## FOURNITURE DES REPAS DE CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que le marché de fournitures de repas a été relancé. Le marché a été lancé en procédure adaptée le 28 avril 2011 avec dépôt limite des offres le 26 mai 2011 au plus tard.

Quatre offres ont été déposées et étudiées le six juin 2011.

L'offre la plus économiquement avantageuse est celle de l'entreprise LEZTROY pour les montants suivants:

2011-2012		2012-2013		2013-2014	
PU HT	PU TTC	PU HT	PU TTC	PU HT	PU TTC
3.84	4.05	3.90	4.11	3.96	4.18

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir la société LEZTROY pour les trois prochaines années.

## SECURISATION DU CARREFOUR DES CHARS – ACHAT de TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, selon délibération N°. 47, en date du 4 octobre 2010, le prix pour l'acquisition du foncier appartenant à certains riverains, pour la sécurisation du carrefour des Chars, avait été fixé à la somme de soixante-dix euros le mètre carré (70.- €).

Monsieur le Maire indique que le document d'arpentage a été réalisé et qu'il convient de procéder à la régularisation des emprises réalisées pour l'aménagement du C.D. 19.

Il mentionne à l'assemblée les acquisitions réalisées, à savoir:

Propriétaires	parcelles	Superficie cédée	Prix
Indivis:	Section C		
• BLANC Serge 2365, Route de Bonneville - ARENTHON 74800	1825	80 m <sup>2</sup>	5 600,00 €
• BLANC Jean-Claude 1007, Route des Vallées - FILLINGES 74250	1833	25 m <sup>2</sup>	1 750,00 €
• BLANC Corine épouse MOGENIER Maison Neuve - SIXT FER A CHEVAL 74740	839	25 m <sup>2</sup>	1 750,00 €
COURTIN Philippe 2331, Route de Bonneville - ARENTHON 74800	Section C	120 m <sup>2</sup>	8 400,00 €

# Comptes rendus

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND NOTE des superficies de terrain cédées par Messieurs COURTIN et l'indivision BLANC.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes s'y référant, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune.

## COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

Attente de M. SONNERAT électricien pour installer la nouvelle salle informatique et pouvoir mettre en place les nouveaux ordinateurs après avoir vu avec M. Guy DECROUX.

M. MOENNE Claude et M. BEAUMAIN ont fait des demandes de devis dans différentes entreprises : BOSSON, CONTAT, VAUDAUX, VIDONNE pour l'acquisition d'un tracteur de 30 à 35 chevaux transmission mécanique ou hydraulique + outils nécessaires :

- Benne trois points
- Broyeur déportable
- Lame neige orientable en V
- Balayeuse

Le budget à prévoir pour cet achat est entre « 27 000 € et 32 000 € ».

Le coût de la location et du balayage pour ces trois dernières années est :

ELEMENTS	2008	2009	2010
Location epareuse pour l'entretien des chemins	516,67	363,58	1 171,18
Déneigement – Tracteur seul 1 339,81	2 233,37	2 610,87	
Nettoyage des rues et caniveaux	2 132,16	2 478,20	2 930,76
TOTAL	3 988,64	5 075,15	6 712,84

Soit un investissement de 15 777 €.

## COMMISSION JEUNESSE SPORTS & CULTURE

Une restructuration est en cours pour le service jeunesse.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

Les fleurs ont été achetées puis installées ; les barrières sont placées devant la maison des associations.

## COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

- Cantine : 4 réponses ont été reçues pour l'appel d'offre lancé concernant les repas de la cantine : Avenance, LEZTROY, Mille et un repas et SMHB.

- Suite à une réunion avec la commission école périscolaire à laquelle ont assisté des représentants élus des parents d'élèves et après avoir pris l'avis des employés de la cantine, l'entreprise LEZTROY a été retenu. Cette dernière propose des repas avec 50 % puis 75 % de BIO. Ses tarifs sont légèrement plus élevés que les autres mais il a été décidé de privilégier la qualité et la proximité. Les tarifs pour les trois prochaines années ont donc été modifiés comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL		prix des repas pour les 3 ans à venir		
rentrée 2010/2011	rentrée 2011/2012	2011/2012	2012/2013	2013/2014
0 à 740 €	0 à 740 €	3,80	4,00	4,20
de 741 € à 1 132 €	de 741 € à 1 132 €	4,60	4,80	5,10
supérieur ou égal à 1 133 €	supérieur ou égal à 1 133 €	5,30	5,60	5,90
occasionnel	occasionnel	5,90	5,90	5,90
	Protocole PAI	3,00	3,00	3,00

## COMMISSION SOCIALE

- La distribution des roses a connu un franc succès, beaucoup de personnes sont venus aider à la distribution.

- Marpa : une réunion avec les conseillers généraux et les élus du territoire concerné a eu lieu. Une décision pour l'implantation de cet établissement devra être prise rapidement ; Monsieur DUVERNAY Conseiller Général du Pays Rochois est favorable pour que ce bâtiment soit construit à Arenthon. L'avis des différentes communes du territoire concerné est en attente.

## COMMISSION ACCESIBILITE

Le diagnostic pour la mise aux normes de nos bâtiments communaux a été fait, des travaux sont prévus dans l'année.

## COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

Animation : Une nouvelle personne diplômée d'un BAFD va être employée par la commune.

## DIVERS

3 Jeunes sont engagés en job d'été pour aider M. BEAUMAIN dans ses différentes tâches.

## Séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2011

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, N. TARDIF, M. MOLINA, J. BROUARD, J. BOEX, C. MOENNE

Mmes C. COUDURIER, M. VIGNE, A. COLLOMB, J. FREMEAUX, C. BOEX, M. MARCAULT

Absent(e)s excusé(e)s: Mme C. BOEX

MM B. MOREL, J. BROUARD donne procuration à M. A. VELLUZ

Secrétaire de séance: Mlle LEVEILLE

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2011

URBANISME

La commission du 30 juin 2011

- **Déclaration préalable:** donne un avis favorable
  - M. LASSUS Jean Luc Pose de panneaux photovoltaïques  
105, le Cluz Lotissement d'Andey
  - M. LASSUS Jean-Luc Véranda  
105, le Cluz Lotissement d'Andey
  - Mme DELGADO Virginie Rénovation toiture + pose de vélux + modification façades (ouvertures) + clôture  
261, Route des Crêts de Fessy
  - M. THABUIS Régis Création d'un abri pour chevaux  
340, Route de Reignier
  - M. KUPPER Philippe Pose d'un muret dans propriété pour retenue terre  
38, Le Pré de Berny
- **Permis de construire:** Avis Favorable sauf pour abri de jardin (pente non-conforme)
  - M. AMOMO Jean-Marc Habitation + abri voiture + abri de jardin + piscine  
25, Le Pré de Berny
- **Permis de Construire:** Demande mal remplie Avis défavorable de la commission pour manque d'information.
  - M. CLEMENTS Mark Rehausse de toit + pose de 2 vélux  
156, Le Cluz Lotissement d'Andey
- **CU d'information:**
  - Office Notarial de Cran Gevrier Terrain appartenant à M. AMOMO  
25, Le Pré de Berny
- **CU opérationnel:** Chemin d'accès: risque fort pour le P.P.R.
  - M. CLERC Serge Hameau « La Papeterie » - Le long ong du CD19  
Accès par le Chemin du Brachouët
- **CU opérationnel:** Renouvellement CU opérationnel accordé le 24 mars 2010
  - M. DEFFAYET René 717, Route des Arculinges
- **Permis de démolition:**
  - SARL COLLOUD Concerne terrains succession CHARRIERE  
Démolition hangar et garage  
1007, Route de Lanovaz

### AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (P.P.A.) DE LA VALLEE DE L'ARVE

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que suite au dépassement régulier des seuils réglementaires de polluants dans l'air entre La Roche sur Foron et Chamonix (particules en suspension, oxydes d'azote et ozone), Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a prescrit l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) sur la vallée de l'Arve.

Depuis le lancement de la procédure, le 27 septembre 2010, de nombreuses réunions de travail associant les services de l'Etat, les collectivités, les représentants du monde associatif et les acteurs économiques ont été organisées.

Ces séances de travail ont permis d'engager une réflexion collective sur la base d'un diagnostic partagé et de proposer des actions à conduire.

Le projet de P.P.A. présenté le 11 avril 2011, à Bonneville, comprend deux types de mesures:

- des mesures de nature permanente ayant pour objectif de réduire l'exposition des fonds des populations
- des mesures de nature temporaire visant à limiter l'importance des pics de pollution.

Conformément aux articles L 222-4 et R 222-21 du Code de l'Environnement, le projet de P.P.A. est soumis pour avis aux organes délibérants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions dont le territoire est inclus en tout ou partie dans ce périmètre.

Ces avis sont réputés favorables s'ils ne sont pas donnés dans un délai de trois mois suivant la transmission du projet.

Monsieur le Maire présente le projet au Conseil Municipal et invite chacun à s'exprimer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

par 11 voix pour et une abstention de M. TARDIF Nicolas, Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures volontaires pour améliorer la qualité de l'air et limiter le risque pour la santé des populations,

**DONNE** un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve présenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,

**EMET** toutefois les réserves suivantes:

- en matière de réduction des émissions des installations de combustion, il est proposé de renforcer la surveillance des installations de combustion, de réaliser des contrôles inopinés et d'interdire l'utilisation des appareils de chauffages d'appoint au bois peu performants lors des épisodes de pollution par les particules. Le porteur de ces mesures sera essentiellement le Maire. Or, ce dernier ne possède ni l'expertise technique, ni les moyens en personnel nécessaires. En outre, aucun dispositif juridique ne permet au Maire ou à son représentant de pénétrer dans une propriété privée pour effectuer de tels contrôles.

**Le conseil Municipal pose les questions suivantes:**

- Quels sont les chauffages d'appoint peu performants = sur quels critères ou sur quelles normes seront-ils définis?

# Comptes rendus

- Les énergies bois (granules...) seront-elles totalement proscrites alors qu'actuellement elles sont plutôt encouragées puisque subventionnées ?
- Est-ce que ce sont uniquement les anciennes installations qui sont visées ? Celles-ci pourront-elles être réhabilitées avec des traitements de fumées ?
- Sera-t-il prévu des aides financières pour les foyers qui devront changer ou améliorer leur système de chauffage ?

## CONVENTION : MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES DU NORD ET COMMUNE D'ARENTHON

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres de l'assemblée, du projet d'une convention, établie entre la Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord et la Commune d'Arenthon, concernant la réalisation d'une étude de besoins en vue de l'implantation d'une maison d'accueil rurale pour personnes âgées.

Il précise que le financement de l'étude, d'un coût global de quinze mille euros (15000.- €), sera réparti comme mentionné ci-après, à savoir :

Conseil Général	7 500.- euros
Commune d'Arenthon	2 500.- euros
Commune d'Amancy	2 500.- euros
Commune de Pers-Jussy	2 500.- euros

Le Conseil Général, après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les termes de la convention mentionnée ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour les actes s'y rapportant.

## CREATION TROIS POSTES POUR L'ENCADREMENT DE L'ANIMATION JEUNESSE ET SPORT

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée la nécessité de la création de trois postes pour l'animation jeunesse et sport :

- 2 postes d'animateurs territoriaux
- 1 poste adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire propose de procéder à l'ouverture de ces trois postes, et ce, dès le premier septembre 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire :

- 1 - à créer les trois postes pour l'encadrement de l'animation jeunesse et sport
- 2 - de procéder au recrutement des agents.

## DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une erreur s'est glissée lors du vote du budget concernant l'affectation du résultat de 2010 et qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – OUVERTURE DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Recettes	dépenses
002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	255 165,25	
61522	Entretien des bâtiments		155 165,25
023	Virement à la section d'investissement		100 000,00

### SECTION D'INVESTISSEMENT – VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Recettes	dépenses
023	Virement de la section d'investissement	100 000,00	
2138	Autres bâtiments		100 000,00

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les ajustements proposés.

## ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL ET A L'AUTORISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX PLANS DE GESTION DES MATERIAUX SOLIDES DE L'ARVE, DES BOISEMENTS DE BERGES ET DU BOIS MORT ET LA CHARTE DE QUALITE DE GESTION DES AMENAGEMENTS FLUVIAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que selon l'arrêté préfectoral N°. 2011 094-0027, en date du 4 avril 2011, a été prescrite l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation de travaux relatifs aux plans de gestion des matériaux solides de l'Arve, des boisements de berges et du bois mort et la charte de qualité de gestion des aménagements fluviaux, sur les communes suivantes, à savoir : Annemasse, Arenthon, Arthaz Pont Notre Dame, Ayze, Bonneville, Chamonix Mont Blanc, Cluses, Contamine sur Arve, Etrembières, Gaillard, Les Houches, Magland, Marignier, Marnaz, Monnetier Mornex, Nangy, Passy, Reignier, Saint Pierre en Faucigny, Sallanches, Scientrier, Scionzier, Servoz, Theyez, Vétraz Monthoux et Vougy.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la finalité des différents plans de gestion vise à un équilibre écologique et hydrologique tenant compte du continuum fluvial et de la dynamique érosive du cours d'eau ainsi que de la protection des biens et des personnes. Il mentionne également que les objectifs recherchés, avec les plans de gestion menés par le SM3A, visent à assurer une gestion équilibrée de l'Arve, prenant en compte :

- le respect du fonctionnement naturel du milieu
- la préservation de la vie biologique
- le libre écoulement des eaux
- la protection contre les inondations
- la satisfaction ou la conciliation des différents usages et activités économiques.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à donner un avis sur le projet énoncé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DONNE** un avis favorable.

## MODIFICATIF: PRIX Garderie Périscolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil, selon délibération N°. 29 en date du 6 juin dernier, avait décidé la tarification de la garderie périscolaire pour l'année 2011/2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil de revoir ladite tarification.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants, pour la garderie périscolaire, et ce, à compter de la rentrée scolaire 2011, tout en appliquant le quotient familial.

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX ½ heure
de 0 à 740 €	un euro (1,00 €)
de 741 € à 1132 €	un euro vingt (1,20 €)
supérieur ou égal à 1133 €	un euro trente (1,30 €)

Cette tarification sera applicable également pour les années à venir sauf modification.

## MODIFICATIF: PRIX REPAS CANTINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil, selon délibération N°. 28 en date du 6 juin dernier, avait décidé la tarification de la restauration scolaire, pour l'année 2011/2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil de revoir ladite tarification.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants, y compris pour le repas « occasionnel », pour la restauration scolaire, et ce, à compter de la rentrée scolaire 2011 :

QUOTIENT FAMILIAL		Prix des repas pour les 3 ans à venir		
rentrée 2010/2011	rentrée 2011/2012	2011/2012	2012/2013	2013/2014
0 à 740 €	0 à 740 €	3,80	4,00	4,20
de 741 € à 1132 €	de 741 € à 1132 €	4,60	4,80	5,10
supérieur ou égal à 1133 €	supérieur ou égal à 1133 €	5,30	5,60	5,90
	Protocole PAI	3.00	3.00	3.00

En ce qui concerne le Protocole PAI, les parents s'engagent à ce que les enfants ne mangent aucun des produits de la Cantine mais uniquement le repas entier que les enfants auront apporté.

La tarification de la restauration scolaire sera applicable pour les trois années à venir sauf modification.

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que notre Commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Arve, et ce, depuis le 19 novembre 2001.

Il informe l'assemblée que le décret du 13 septembre 2005 lui impose de ce fait la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le Maire indique également au Conseil Municipal qu'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs doit être établi, et ce, conformément à l'article R 125-11 du Code de l'Environnement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux cabinets, ayant vocation d'apporter une assistance technique des collectivités territoriales dans leurs actions de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques, ont été contactés.

Monsieur le Maire expose le contenu de la mission et la méthode utilisée par chacun des deux cabinets ayant répondu.

Il donne lecture des deux devis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**RETIENT** la Société CLIC ' pour l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) et le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) pour un devis s'élevant à la somme totale de SIX MILLE NEUF CENT QUARANTE euros hors taxes. (6940.- € H.T.).

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour tous les actes se rattachant à cette mission.

## PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE: DEBAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente, à travers un ensemble d'orientations générales thématiques, le projet que la municipalité souhaite mettre en place pour le développement durable démographique, urbain et économique de la commune à travers son Plan Local d'Urbanisme. Ce document, consultable sur le site de la Commune, a été mis également à disposition du public, en Mairie, et ce, depuis deux mois.

Il rappelle également que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune d'Arenthon sont présentées de façons thématiques afin de bien les exposer. Elles touchent les thèmes suivants avec comme objectifs :

L'habitat et développement urbain	Mettre en place les conditions d'une croissance démographique maîtrisée et diversifiée.
Le développement urbain	Développer la mixité du logement. Répondre aux besoins de développement en limitant la consommation du ban communal.
Le développement des communications numériques	Promouvoir la modernisation du réseau câblé de vidéocommunications de la commune.
L'équipement commercial et le développement économique	Pérenniser et développer l'activité agricole ainsi que l'activité économique existante.
Les transports, déplacements et voies de communication	Encourager le déplacement pédestre et cycliste. Affirmer la place des transports collectifs. Réduire et gérer les besoins de migrations pendulaires. Sécuriser les routes départementales.
Les loisirs	Valoriser l'accès à la nature pour tous. Développer l'offre d'accès aux sports et aux loisirs.
L'environnement et le paysage	Contribuer à la préservation de la qualité environnementale du territoire communal. Préserver les continuités écologiques.

# Comptes rendus

Selon l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, un débat est ouvert et les membres du Conseil Municipal sont invités à formuler leurs observations sur les orientations générales présentées lors de ladite séance.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OCTROYEE A L'ASSOCIATION « L'AGE D'OR »**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'une association nouvelle s'est constituée et se nomme « l'Age d'Or ». Cette association a pour but de réunir les personnes de 60 ans et plus ou étant à la retraite, et ce, pour différentes activités. Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle à « l'Age d'Or » afin d'apporter, à ses adhérents, un soutien financier indispensable pour que la naissance de cette association se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 500 euros à l'association « l'Age d'Or ».

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OCTROYEE A L'ASSOCIATION « MER – MONTAGNE »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une subvention exceptionnelle, d'un montant de cinq cent euros (500.- €) avait été octroyée à l'association « Mer – Montagne, et ce, selon délibération N°. 02 en date du 10 janvier dernier.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de vingt quatre euros 80 centimes (24,80 €).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer, à titre exceptionnel, une subvention complémentaire d'un montant de vingt-quatre euros 80 centimes (24,80 €) à l'association « Mer - Montagne ».

## **ACHAT MATERIELS ENTRETIEN PAYSAGE**

Suite à la décision du conseil de prospecter pour l'acquisition de matériels d'entretien paysagé, composés d'un tracteur, d'un broyeur, d'une balayeuse, d'un chasse-neige et d'une benne trois points, cinq enseignes ont été contactées: Etablissements VIDONNE – CONTAT – CHEVILLARD – BOSSON et VAUDAUX.

Les devis allant de 28370.- euros à 39500.- euros, pour des tracteurs 4x4 de 43 CV à 34 CV équipements demandés, les Etablissements BOSSON, les moins disants ont été retenus pour un coût total de 28370.- euros.

Composition de l'acquisition:

Un tracteur John Deer 3720 de 37 CV garantie 4 ans avec possibilité d'un prêt de 0 % proposé aux collectivités, une benne Desvoys trois points largeur 1,2 m, un broyeur d'accotements Muratori largeur de travail 1,55 m, une étrave à neige Wiedenmann vario 3350, une balayeuse Bema 520 largeur de travail 1,4 m et une paire de chaînes avant pour le tracteur.

Monsieur le Maire suite à l'acquisition du tracteur demande au Conseil de prendre une délibération pour l'autoriser à faire une demande de prêt à taux zéro.

Le Conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

• Diagnostic Eclairage Public:

M. CAUL FUTTY du Syane est venu présenter au conseil le 23 juin ce qu'est un diagnostic d'éclairage public. Un exposé a été envoyé à chaque conseiller. Le coût est d'environ 60 € HT par point lumineux, notre commune possède 165 points lumineux (la dépense totale sera d'environ 9900 € HT) dont une subvention de 30 % du Syane. Le conseil décide de faire ce diagnostic une inscription va être faite avant la fin 2011 afin que l'élaboration de ce document se fasse courant 2012; un plan pluriannuel des actions à mener sera fourni et celles-ci pourraient commencer en 2013.

• Berges du Foron: les travaux ont commencé.

Pose de l'enrochement vers chez M. PELISSIER, abaissement du lit pour faire disparaître les poches d'eau, M. MOENNE se pose la question si cela durera longtemps. La végétalisation ne sera faite qu'en octobre. M. MOENNE a visité le chantier avec M. SADDIER (SMTP) ils ont vu qu'il serait important d'enlever les embâcles.

• Signalétique des cheminements de la Commune

Demande d'inscription de deux boucles de la Commune au plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), dans le but d'avoir une subvention du Conseil Général. La Commission du Conseil Général s'est prononcée défavorablement, l'itinéraire proposé par la Commune ne rentrant pas dans les critères départementaux (deux heures de marche minimum). Nous pourrons tout de même profiter des prix de groupe du Conseil Général pour la signalétique.

• Réunion du 15 juin de la Commission avec Arenthon Environnement

Débat sur le choix d'un tracé à retenir dans le cas d'une création d'une piste cyclable: le tracé le long de l'autoroute côté village d'Arenthon a été retenu après concertation, pour sa facilité de réalisation malgré les nuisances sonores et son éloignement.

Arenthon Environnement demande que les principaux chemins soient interdits aux véhicules à moteur hors tracteurs.

La Commission Environnement doit mettre en place cette signalétique d'interdiction sur un accès suite à des plaintes de riverains. Une réflexion globale avec les coûts engendrés sera faite.

## **COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE**

### **Ecole:**

• Mme COUDURIER donne le compte rendu du dernier conseil d'école: Le bilan de l'année scolaire est bon: M. DECROUX précise qu'il y avait une très bonne ambiance entre les élèves cette année. Le bilan scolaire est également bon. Il remercie la municipalité, l'APE, le personnel de la cantine, l'éducateur sportif et tous les intervenants extérieurs (notamment M. DAN D'JUMA, en lui souhaitant un bon rétablissement). Sur 20 élèves quittant le CM2 11 sont inscrits aux allobroges et 8 à Sainte Marie (un élève quitte la région). Arenthon et Eteaux sont les deux communes où la proportion est la plus grande à Sainte Marie. Mme DETURCHE ayant demandé pour raison familiale sa mutation sera remplacée par Mme Sophie LORMENT.

• Pour la rentrée de Septembre, l'effectif inscrit au jour du conseil d'école est le suivant:

- 15 CP
- 21 CE1
- 16 CE2
- 16 CM1
- 13 CM2
- Soit un total de 81 élèves

### **Cantine/Périscolaire:**

- Mise en place de la nouvelle organisation, des nouveaux horaires du personnel pour la périscolaire.

- Les tarifs de la cantine et de la périscolaire ont été revus par rapport au dernier conseil.

- Le service enfance jeunesse sera installé dans l'ancienne mairie (salle au milieu des deux classes dans l'ancien bâtiment avec une entrée directe sur la place). L'espace informatique de l'école sera installé dans le nouveau bâtiment. Le déménagement ainsi que quelques travaux se feront durant l'été.

## **COMMISSION ACCESIBILITE**

Au terrain de football il a été installé une accession aux personnes à mobilité réduite.

## COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

### Communication

Echo des îles distribués par les conseillers municipaux.

### Animation

L'organisation des activités enfance/jeunesse va être mise en place durant les vacances. Celles-ci ne pourront plus être gratuites pour les parents. Les tarifs seront fixés et transmis à la rentrée. Contrairement à ce qui a été annoncé, l'école municipale des sports n'ouvrira pas en Septembre mais en Octobre.

## DIVERS

L'entreprise de transport choisie pour le ramassage des scolaires de la CCPR, cherche un local pour entreposer les bus. M. Corali serait prêt à leur louer sa plateforme au châlet. Pour les élus, cela n'est pas possible car le site est en zone agricole et y engendrerait beaucoup de nuisances pour les riverains. Il y a également des voiries inadaptées avec une sortie sur la RD 903 très dangereuse. Les riverains en ont été informés.

## Séance du Conseil Municipal du 29 août 2011

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, M. MOLINA, J. BROUARD, C. MOENNE

Mmes C. COUDURIER, M. VIGNE, A. COLLOMB, J. FREMEAUX, C. BOEX, M. MARCAULT

Absent(e)s excusé(e)s: MM B. MOREL; N.TARDIF donne procuration à P. ROUSSEAU; J. BOEX donne procuration à A. VELLUZ

Secrétaire de séance: Mlle LEVEILLE

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2011

### URBANISME

#### La commission du 4 août 2011

• **Déclaration préalable:** donne un avis favorable

M. GIRARD Jean-Claude

Abri Voitures

10, Impasse de la vieille Maison

M. TARAMARCAZ Dominique

Isolation façade par l'extérieur

451, Route de Chevilly

M. AGNIER Lionel

Pose clôture

204, Route de Creulet

M. GAY Michel

Division parcellaire

Route de Reignier

M. MARCAULT Jean-Claude

Pose de panneau photovoltaïque

470, Route de Berny

M. RAULAIS Ronan

Abri Voitures

205, Route des Crêts de Fessy

M. RIPOLL Gérald

Pose d'une clôture

112, Chemin des Champenois

M. SCHELL Samuel

Pose d'un portail coulissant + rénovation terrasse existante

1002, Route de Lanovaz

M. Bussat Thierry

Pose d'une clôture

1587 Bis, Route de Bonneville

M<sup>me</sup> METRAL Armel

Pose d'un portail et d'un portillon

64, Lotissement de Chanrou

M. CARRIER Philippe, géomètre

Création de deux lots - Division parcellaire terrain DUNAND François

Impasse du Platet

• **Permis de construire:** Avis Favorable sauf pour abri de jardin (pente non-conforme)

M. FERNANDEZ Orlando et M<sup>me</sup> BARBAS Sibylle

Habitation + abri voiture + abri de jardin + piscine

36, Impasse du Platet

M. COOLICAN John et GAUDERON Valérie

Habitation

1007, Route de Lavonaz

M. BEN ALI Bessam

PC Modificatif - réhausse de toit (création de SHON supplémentaire

+ pose de deux vélos

337, Route du Salève

M. BOURGINE Michaël et M<sup>me</sup> VENET Delphine

Habitation

1587 Bis, Route de Bonneville

SARL ORIS

Permis modificatif (Suppression de deux arbres + un candélabre pour pose d'un

« molok » pour les ordures Ménagères

« Lotissement Le Pré de Berny »

• **CU d'information:**

Maître MOGE DEMAGNY Notaire

Terrain appartenant M.THIEBAUD Yves

139, Route de Maclenay

Etude de Maître LASSALLETTE Terrain appartenant à la famille BURNOD Paulette

Adresses « Chanrou », « Les Chars », « Bourg de Feu », « Les Fosses »,

« Pré de Russe », « Les Fins de Fessy », « Maclenay »

M. ROSNOBLET Jean

Adresse « Le Bois de Verny », « La Vuachère »

Etude notariale DELUERMOZ SUBLET

Terrain concernant succession CHARRIERE

1007, Route de Lavonaz

# Comptes rendus

## CREATION DU SERVICE ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la commission « Affaires Scolaires » et la commission « Jeunesse et Sports » ont mené une réflexion visant à organiser les services Jeunesse et Scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que les activités proposées, aux jeunes âgés de 12 à 17 ans, domiciliés à Arenthon et Scientrier, pendant les vacances scolaires, durant « les journées jeunesse » ont connu un très vif succès.

Du fait de l'engouement suscité auprès des « enfants et adolescents », la gestion devient complexe.

Afin de pouvoir répondre aux attentes des jeunes, la création d'un service Enfance – Jeunesse et Sports, est devenue nécessaire pour les enfants âgés de :

- 6 à 12 ans dans le cadre scolaire et péri scolaire
- 12 à 17 ans dans le cadre extra scolaire

Cette création est également indispensable pour le scolaire avec la responsabilité d'une restauration scolaire et d'une garderie péri scolaire.

Ce service peut formuler de nouvelles propositions en matière d'accueils pédagogiques, auprès des élèves: une Ecole Municipale des Sports pourra être réalisée dès la rentrée scolaire 2011.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la création du service mentionné ci-dessus répond à la volonté municipale de contribuer à l'épanouissement des jeunes et de favoriser la vie citoyenne dans le respect d'autrui et de développer la participation de la jeunesse à la vie de la Commune.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la création du Service Enfance – Jeunesse et Sports, et ce, à compter du premier octobre 2011.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour la concrétisation dudit projet.

## ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS – APPROBATION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la volonté municipale est de contribuer à l'épanouissement des jeunes et de pouvoir offrir aux enfants, scolarisés auprès de l'Ecole Primaire d'Arenthon, de nouvelles propositions en matière d'accueils pédagogiques.

Dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports, la possibilité de réaliser des activités pendant le temps de la garderie périscolaire répond à cet objectif.

- Pour la Commune d'Arenthon et de Scientrier:

QUOTIENT FAMILIAL	1 Semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines	Inscription à l'activité	Mercredi après-midi (par cycle)
0 à 740 €	35 €	63 €	89 €	112 €	4 €	25 €
De 741 € à 1132 €	40 €	72 €	102 €	128 €	6 €	30 €
Supérieur ou égal à 1133 €	45 €	81 €	115 €	144 €	8 €	35 €

- Pour les autres Communes:

QUOTIENT FAMILIAL	1 Semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines	Inscription à l'activité	Mercredi après-midi (par cycle)
0 à 740 €	45 €	83 €	119 €	152 €	6 €	35 €
De 741 € à 1132 €	50 €	92 €	132 €	168 €	8 €	40 €
Supérieur ou égal à 1133 €	55 €	101 €	145 €	184 €	10 €	45 €

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'une carte d'adhérent, par semaine, sera délivrée donnant droit à participer à toutes les activités de la semaine sauf les plus coûteuses pour lesquelles une participation supplémentaire pourrait être demandée (par exemple: sortie de ski).

Il précise également que cette mesure s'appliquerait aussi dans le cadre de l'inscription à l'activité.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs stipulés ci-dessus, pour les activités proposées pour les jeunes de 12 à 17 ans, et ce, à compter d'octobre 2011.

Cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la tarification sera établie sur la base de deux heures minimum par semaine (de 16 heures 30 à 18 heures 30 selon un cycle compris entre chaque période de vacances scolaires -en moyenne 5 à 6 semaines-).

Les enfants devront participer à toute la session.

Monsieur le Maire propose que les tarifs soient déterminés en fonction du quotient familial.

La tarification sera établie comme suit:

QUOTIENT FAMILIAL	INSCRIPTION POUR DEUX HEURES
0 à 740 €	5 €
de 741 € à 1132 €	6 €
supérieur ou égal à 1133 €	7 €

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs mentionnés ci-dessus, pour les activités proposées dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports, et ce, à compter d'octobre 2011.

Cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

## APPROBATION DES TARIFS POUR LES ACTIVITES PROPOSEES AUX JEUNES DE 12/17 ANS

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que les activités proposées aux jeunes, âgés de 12 à 17 ans, auront lieu pendant:

1. les vacances scolaires, à savoir quatre jours par semaine:

- Toussaint: une semaine
- Noël: une semaine
- Février: deux semaines
- Printemps: deux semaines
- Juillet: quatre semaines
- Août: une semaine

2. les périodes scolaires: tous les mercredis après-midi, de 14 à 17 heures.

Inscription par cycle (en moyenne: 6 semaines)

Monsieur le Maire indique que sont concernés les jeunes domiciliés à Arenthon et à Scientrier. Dans la mesure des places disponibles: possibilité d'inscrire les jeunes du même âge des autres communes.

Monsieur le Maire propose que les tarifs soient déterminés en fonction du quotient familial.

## **APPROBATION CONVENTION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT, PAR LA COMMUNE DE SCIENTRIER, DE LA REMUNERATION DES ANIMATEURS DANS LE CADRE DES JOURNEES JEUNESSE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune d'Arenthon assure la préparation et l'encadrement des journées jeunesse destinées aux adolescents âgés de 12 à 17 ans, et ce, pendant les vacances ainsi que les mercredis après-midi, durant l'année scolaire.

Les activités proposées sont destinées aux jeunes de la Commune de Scientrier au même titre et aux mêmes tarifs que pour ceux de notre Commune.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée d'un projet de convention relative au remboursement, par la Commune de SCIENTRIER, de la rémunération des animateurs, dans le cadre des journées jeunesse.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les termes de la convention mentionnée ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

## **APPEL AUPRES DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON - JUGEMENT COMMUNE / DEFFAYET - CHOIX D'UN AVOCAT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Tribunal Administratif de Grenoble, en date du 13 juillet dernier, a prononcé l'annulation du permis de construire délivré à la SARL Alpes Edifice, et ce, suite à la requête, présentée par Monsieur Jean-François DEFFAYET.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que l'expédition de ladite décision a été notifiée à la Commune d'Arenthon en date du 19 juillet dernier et fait courir le délai d'appel qui est de deux mois.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que selon délibération, en date du 27 avril 2009, enregistrée sous le numéro 35, délégation lui avait été donnée pour ester en justice au nom de la Commune d'Arenthon.

Monsieur le Maire indique au Conseil que notre Commune est garantie pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant incomber à l'assuré dans l'exercice des compétences qui lui sont attribuées en matière d'utilisation des sols.

Pour l'assistance et la représentation de la Commune, un avocat doit être saisi.

Monsieur le Maire propose plusieurs cabinets d'avocats à l'assemblée.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**RETIENT** la S.C.P. BALLALOU - ALADEL et ASSOCIES sise à ANNECY (74000)

17, rue de la Paix, pour représenter la Commune d'Arenthon.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes se référant à la procédure d'appel mentionnée ci-dessus.

## **COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS**

- Les Peintures des boiseries des Bâtiments du Vestiaire et de la Mairie ont été réalisées.

- Les travaux de l'épicerie sont terminés; les totems ont été placés; tous ces travaux se sont très bien déroulés; une petite

réception a eu lieu le vendredi 26 août dans le local de l'épicerie avec les artisans, le maître-d'œuvre M<sup>me</sup> BENE et les élus.

- Jardin des souvenirs: un devis est en cours; M. DUBY devrait commencer les travaux mi-novembre; le devis est de 6574,89 € TTC, après discussion il sera revu à la baisse.

- Signalétique de la Maison des Associations: deux devis ont été demandés: ASPMV pour 566,39 € TTC et CMELAK 1276,76 € TTC. De plus un panneau indiquant les salles sera installé dans le hall d'entrée. La société ASPMV est retenue.

- Devis pour réparation de la tondeuse (boîte à vitesse hydraulique cassée): 1400 €HT; une discussion doit avoir lieu: réparation ou pas de la machine ou acquisition d'une nouvelle sachant que cette tondeuse à 9 ans. Achat d'une nouvelle machine.

## **COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE**

Les travaux concernant l'aménagement d'une salle informatique pour l'école dans l'ancienne bibliothèque, sont en cours, ainsi que l'installation du service jeunesse dans l'ancienne salle informatique.

## **COMMISSION JEUNESSE SPORT & CULTURE**

- La commission Enfance Jeunesse devrait être formée par les personnes faisant partie de la Commission existante « Jeunesse Sport et Culture »

- Melle Priscilla GRECO a été choisie pour le poste de responsable de ce nouveau service; elle prend ses fonctions le lundi 29 août. Elle occupera avec Sébastien PORETTI un bureau dans la salle laissée libre par les enseignants au centre de la vieille école; la peinture et quelques aménagements ont été faits par Christian.

## **CCPR**

### **Scot**

- Exposition dans les Mairies de la CCPR du diagnostic qui devra être mis sur notre site internet très prochainement.

- Elaboration du PADD:

Méthode de travail: 4 élus par commune. Pour Arenthon, il s'agira de Claude MOENNE, Chantal COUDURIER, Alain VELLUZ, Jean BROUARD responsable urbanisme.

- Le 5 octobre, séminaire d'une journée: formation de groupes de travail sur différentes thématiques: rapport de chaque groupe.

## **DIVERS**

En début de conseil un débat s'est tenu concernant le stationnement de la nouvelle entreprise de transport chez M. CORALI en zone Agricole.

Monsieur le Maire présente l'historique de ce problème:

Ne voulant pas empêcher le transport des enfants à la rentrée, nous lui avons donné jusqu'au 21 octobre (jours des vacances de Toussaint) pour trouver une autre parcelle. Ce délai dépassé une procédure sera faite. Un constat d'huissier sera effectué. M. PERILLAT doit faire un courrier acceptant cette décision.

Suite à l'exposé, un débat s'instaure. L'ensemble des élus est d'accord de suivre la décision présente ci-dessus.

## *Séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2011*

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, M. MOLINA, J. BROUARD, C. MOENNE, B. MOREL

Mmes C.COUDURIER, M. VIGNE, A. COLLOMB, J. FREMEAUX, C. BOEX, M. MARCAULT

Absent(e)s excusé(e)s: Mmes M. VIGNE donne procuration à M. P.ROUSSEAU, A.COLLOMB donne procuration à M. A. VELLUZ, J. FREMEAUX donne procuration à Mme C. COUDURIER

Secrétaire de séance: M. J-S. DESTRUEL

• Présentation par le Maire de M<sup>le</sup> Priscilla GRECO et Jean-Sébastien DESTRUEL au Conseil Municipal. Ces deux personnes viennent d'intégrer les services municipaux de la commune.

• Benoît MOREL a annoncé à tous les élus qu'il démissionnait de sa fonction de conseiller municipal en raison de changements au niveau professionnel et personnel. Il a ensuite quitté la séance. Colette BOEX remplace Benoît MOREL à la fonction de titulaire au sein du conseil communautaire de la CCPR. Une personne suppléante doit encore être nommée.

# Comptes rendus

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 29 août 2011

URBANISME

## La commission du 15 septembre 2011

• **Déclarations préalables :** le Conseil Municipal a donné un avis favorable

M. BOEX Pascal

Empierrement d'une parcelle le long de la voie communale afin d'éviter l'affaissement du terrain

M. BLANC Christian

378, Route des Arculinges

Passage dans un mur en pierres intégré à la propriété

M. HEIN Bruno

96, Chemin de la Tour

Pose d'une clôture et d'un portail

64, Route de Maclenay

## La commission du 29 septembre 2011

• **Déclarations préalables :** le Conseil Municipal a donné un avis favorable

M. MARCAULT Jean-Claude

Abri barbecue et abri évier

470, Route de Berny

M. VELLUZ Gaëtan et Mlle VELLUZ Lise

Division parcellaire en vue de la création de deux lots de lotissement

161, Route de Berny

M. MARQUES Carlos

Abri jardin

283, Route de Reignier

M. FLUSIN Lionel

Abri voitures

1732, Route de Lanovaz

• **Permis de construire :** le Conseil Municipal a donné un avis favorable

M. COOLICAN John

Habitation

1007, Route de Lanovaz

M. MANZO Nicolas

Agrandissement habitation

291, Route de Fessy

Mme DUNAND Sophie

Réhabilitation d'une grange en habitation

1150, Route des Arculinges

• **CU d'information :**

Notaires ACHARD et CONVERS

Terrain appartenant M. INGOLD Jacques

139, Route de Maclenay

Maître SUBLET Régine

Pour futur acquéreur d'un lot réalisé suite à division parcellaire de la propriété succession CHARRIERE

Hameau « Chez Dumonal »

Maître BRUNET Xavier

Pour futur acquéreur du dernier lot du lotissement Le Pré de Berny

Hameau « Chez Verdet »

## PROJET DE TRANSPORTS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DES QUATRE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE FAUCIGNY-GLIÈRES, DU PAYS ROCHOIS, D'ARVE ET SALEVE ET DES QUATRE RIVIÈRES

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que les études, concernant les transports publics, réalisés pour les quatre Communautés de communes ont démontré la pertinence de la création d'un périmètre de transports urbains à l'échelle des Communautés de communes.

Monsieur le Maire indique également que les Communautés de communes concernées souhaitent la création, entre elles, d'un Syndicat Mixte des Transports « SM4CC » ayant pour objet l'organisation et l'exploitation des transports collectifs dans le périmètre des transports urbains.

Vu le CGCT et notamment les articles L. 5211-1 et suivants, L.5212-1 et suivants, L.5214-1 et suivants, et L.5711-1 et suivants de ce Code ;

Vu le Code des Transports et notamment le Titre III du Livre II de la Première Partie de ce Code ;

Vu le décret n° 85-891 du 16 août 1985, relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 5214-27 du CGCT, « à moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté ;

Lors des débats, Monsieur Joël BOEX a mis en avant le fait que ce projet de transports publics était en adéquation avec le projet

de MARPA (meilleure accessibilité) qui est en cours de discussion.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DONNE SON ACCORD** à la création d'un syndicat mixte de transport entre les quatre Communautés de communes de Faucigny Glières, du Pays Rochois, d'Arve et Salève, et des Quatre Rivières, et à l'adhésion de la Communauté de communes du Pays Rochois à ce syndicat pour l'exercice de la compétence « Organisation et gestion des transports publics urbains de personnes, y compris le transport à la demande ».

Les lignes de bus devraient être mises en place lors de l'ouverture du nouvel hôpital en mars 2012.

## CLARIFICATION DES REGLES DE REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de communes du Pays Rochois, par délibération du 20 septembre 2011, a modifié l'article 5 de ses statuts relatif à la représentation des communes au sein du conseil communautaire.

La modification de l'article 5 fait suite à une demande des services préfectoraux afin que la compréhension de cet article ne soit pas sujette à interprétation.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle rédaction ne modifie pas le nombre de délégués dont la commune bénéficie au sein du conseil communautaire.

L'article 5 des statuts de la C.C.P.R. serait rédigé ainsi qu'il suit :  
« La Communauté de communes du Pays Rochois est administrée par un conseil constitué de membres titulaires et suppléants désignés par les conseils municipaux des communes membres.

La représentation des communes au sein du conseil communautaire est fixée comme suit :

- trois délégués titulaires pour toutes les communes membres de la Communauté de communes.
- un délégué titulaire supplémentaire par tranche de 1000 habitants au-delà de 1001 habitants.

Cette représentation est modifiée si nécessaire dès la publication des recensements généraux ou complémentaires de la population.

Vu les articles L 5211-11, L5211-5 et suivants, L5211-6 et suivants, L5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays Rochois en date du 20 septembre 2011 adoptant une nouvelle rédaction de l'article 5 du document statutaire ;

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** la nouvelle rédaction de l'article 5 des statuts de la Communauté de communes du Pays Rochois.

## **DEMANDE DE PROROGATION DE LA MISSION DE PORTAGE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE (EPF 74)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la convention pour le portage foncier qui avait été établie entre la Commune et l'EPF 74 concernant le bâtiment de la Fruitière.

Monsieur le Maire propose la prorogation dudit portage pour une durée de quatre ans avec remboursement par annuités constantes.

A	810	Au Bourg de Feu	2a 25ca
A	879	Au Bourg de Feu	15a 27ca
A	1761	Au Bourg de Feu	04a 68ca
A	877	156, route de Reignier	11a 46ca

Vu la convention pour portage foncier en date du 14 février 2008 entre la Commune et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ci avant mentionné ;

Vu l'acte d'achat par l'EPF 74 en date du 9 février 2008 ;

Vu la fin du portage arrivant à terme le 8 juin 2012 ;

Vu la valeur du bien, soit la somme de 546 945, 90 euros ;

Vu les articles 3 - 4.2 et 4.3 du règlement intérieur de l'EPF 74 ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DEMANDE** au Conseil d'Administration de l'EPF 74 de bien vouloir proroger le portage du bien ci avant mentionné pour une durée de quatre ans avec remboursement par annuités constantes, conformément aux modalités d'intervention de la convention susmentionnée.

## **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU PERCEPTEUR**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Le Conseil, après délibération,

à la majorité par 12 voix pour et 1 voix contre (Jean-Joseph BROUARD),

Considérant les services rendus par Monsieur le Receveur Municipal, en sa qualité de conseiller financier de la Commune,

**DECIDE** de lui allouer l'indemnité de conseil indiquée ci-après, calculée par application du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté précité et au taux maximum, pour l'année 2011, soit QUATRE CENT QUARANTE ET UN euros et quatre centimes (441,04 €).

## **AUBERGE D'ARENTHON – REVISION DU LOYER**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N°. 55 en date du 5 octobre 2009 selon laquelle le loyer principal mensuel de l'Auberge sera révisé chaque année, le

premier novembre, suivant la variation du dernier indice INSEE des loyers commerciaux paru avant la date de la révision.

Pour la période du premier novembre 2010 au 31 octobre 2011, le loyer avait été fixé à la somme de mille deux cent quatre-vingt-dix neuf euros (1299.- €).

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE**, pour la période du premier novembre 2011 au 31 octobre 2012, de fixer le loyer principal mensuel de l'Auberge à la somme de mille trois cent vingt-huit euros et vingt-deux centimes (1328,22 €).

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis la délibération du 4 juin 2003. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret N° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population total de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- de fixer le montant de la redevance au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 19.86 %.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

**ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

## **VOTE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une importante réforme de la fiscalité de l'urbanisme entre en vigueur le premier mars 2012.

La Taxe d'Aménagement remplace la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), la taxe pour le financement des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

L'assiette de la taxe est obtenue en multipliant les deux termes suivants :

- surface de la construction
- valeur forfaitaire avec abattement de 50 % pour certaines catégories de constructions (par ex : les 100 premiers mètres carrés pour les résidences principales).

La fourchette des taux de la part communale est fixée entre 1 % et 5 %.

Le pourcentage ne doit pas être supérieur à 5 % sinon suppression pour la Communauté de Communes du Pays Rochois de la taxe demandée pour le raccordement au réseau assainissement eaux usées.

Engagement de chaque maire de choisir un taux inférieur à 5 %. Le Conseil Général fixera le pourcentage de sa part qui devra être inférieur ou égal à 2.5 %.

Monsieur le Maire propose de conserver le même taux de 4 % qui est actuellement appliqué car la nouvelle réglementation va entraîner une augmentation pour les habitants. En effet, la réglementation impose de comptabiliser les surfaces des annexes, tels que les garages et les sous-sols, cela va représenter un coût supplémentaire, mais l'objectif est de lutter contre les abus des propriétaires en matière d'urbanisme.

Les élus ont souligné que cette réglementation était beaucoup plus égalitaire car celle-ci va taxer en particulier les grosses

# Comptes rendus

habitations. Cela sera au bénéfice des petites habitations qui seront moins sujettes à cette taxe.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer le taux pour la taxe d'aménagement à 4 %;

**PREND NOTE** que la délibération fixant le taux de ladite taxe est modifiable tous les ans et qu'en l'absence de nouvelle délibération, le taux en vigueur est reconduit.

## ACTIVITES PROPOSEES AUX JEUNES DE 12/17 ANS – APPROBATION DES TARIFS SPECIFIQUES AUX ACTIVITES MANUELLES ET CULTURELLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs applicables aux activités proposées aux jeunes, âgés de 12 à 17 ans, avaient été approuvés selon la délibération N°. 48 en date du 29 août dernier.

Monsieur le Maire indique que pour certaines activités :

- manuelles
- culturelles

se déroulant le mercredi après-midi, de 14 à 17 heures, et ce, pendant les périodes scolaires, il y aurait lieu d'appliquer un tarif spécifique.

L'inscription et la facturation pour lesdites activités s'effectueront par demi-journée.

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VIREMENT DE CREDIT

### CHAPITRE 21: immobilisations corporelles

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution sur crédit ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2138	Autres constructions	30 000,00	
2182	Matériel de transport /achat tracteur et accessoires		30 000,00
2138	Autres constructions	8 000,00	
2158	Autres matériels et outillages/achat tondeuse		8 000,00

### CHAPITRE 23: immobilisations en cours

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution sur crédit ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2315	Immos en cours- installations techniques	30 000,00	
2313	Immos en cours-constructions (travaux épicerie changement de compte d'affectation)		30 000,00

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **ACCEPTE** les ajustements proposés.

### COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- Mezzanine et box pour les associations dans hangar communal: travaux en cours effectués par l'employé communal.
- Réception du groupe électrogène.

### COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- Des bouches ont été installées sur la Route de Reignier suite aux travaux effectués par les services du Conseil Général. Ces dépenses n'étaient pas prévues au budget, mais elles étaient inévitables.

### COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Des travaux de renforcement ont été réalisés le long des berges du Foron.
- Fleurissement: Beaucoup de félicitations de la part des administrés. Bravo à Christian notre agent technique.
- Les projets de cheminements pédestres proposés par la Commune n'ont pas été retenus par le Conseil Général dans le cadre du P.D.I.P.P.R. Une rencontre le 21 octobre est programmée avec le conseiller technique mandaté par le Conseil Général afin de valider le plan de balisage réalisé par Patrice BOËX et de bénéficier des prix du Conseil Général.

Monsieur le Maire indique que sont concernés les jeunes domiciliés à Arenthon et à Scientrier.

Dans la mesure des places disponibles, il y a possibilité d'inscrire les jeunes du même âge des autres communes.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants, selon le quotient familial:

QUOTIENT FAMILIAL	ARENTHON et SCIENTRIER	AUTRES COMMUNES
0 à 740 €	5 €	8 €
de 741 € à 1132 €	6 €	9 €
Supérieur ou égal à 1133 €	8 €	11 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs stipulés ci-dessus, pour les activités manuelles et culturelles proposées pour les jeunes de 12 à 17 ans, et ce, à compter d'octobre 2011.

Cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

### DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une erreur s'est glissée lors du vote du budget concernant l'affectation du résultat de 2010 et qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

- Des panneaux interdisant les véhicules à moteurs ont été commandés pour une somme de 1473,17 euros. Ils seront placés sur le cheminement de la Pierre aux serpents, chemin des Tattes, chemin des sablons et chemin de Brachouet.

### COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

#### Scolaire

- Rentrée des classes: 85 élèves.

#### Périscolaire

- Une réunion a eu lieu entre les élus et le personnel périscolaire pour redéfinir les horaires et les rôles de chacun.
- Une réunion aura lieu le mercredi 19 octobre 2011 à 17h30 pour définir le projet éducatif en fonction des orientations des élus, dans l'objectif que le service Jeunesse mette en œuvre un projet pédagogique pour la jeunesse.

### COMMISSION SYNDICAT D'EAU

Une réunion a eu lieu le 29 septembre pour évoquer la réforme territoriale. En effet, le préfet demande de fusionner les deux syndicats de la communauté de commune et de prendre la compétence eau potable sur son territoire. Le fonctionnement de ces deux syndicats n'est pas identique.

Il a été évoqué la possibilité de rendre cette compétence communautaire mais les élus craignent de ne plus maîtriser la gestion de l'eau. Une des autres possibilités est d'adhérer à un

autre syndicat, ou qu'Arenthon et Saint-Pierre-en-Faucigny reprennent la gestion de l'eau en compétences propres.

Lors du diagnostic du SCOT de la communauté de commune, le bureau en charge du diagnostic concernant l'eau potable a mis en évidence pour notre syndicat le manque de capacité de notre réservoir qui peut freiner le développement de la commune. Sa contenance doit au moins assurer un minimum d'un jour de consommation des abonnés, alors qu'il n'assure que 0.2 jour de consommation. Les élus du syndicat sont étonnés de ces conclusions sachant que le syndicat peut mailler son réseau avec le syndicat des rocailles et la commune de Saint Pierre. De plus, le syndicat a deux ressources: une gravitaire qui assure presque la totalité de notre consommation et une autre par pompage en secours sur la nappe de Passeirier; celle-ci pourrait à elle seule garantir la consommation totale du syndicat. Le président du syndicat doit prendre contact avec le bureau qui a réalisé cette étude afin de clarifier la situation.

## COMMISSION SM3A

Les bureaux du SM3A doivent déménager, la commune de Bonneville doit les récupérer pour la Communauté de Commune Faucigny Glières. Les bureaux du SM3A vont s'installer dans l'ancienne pisciculture à Saint Pierre. Le bâtiment de la pisciculture doit subir des transformations, le coût estimé des travaux est de 160 000 €.

## COMMISSION CCPR

- Le PADD du SCOT est en cours d'élaboration.
- Une réunion du PLH a eu lieu pour évoquer les réalités et difficultés conjoncturelles auxquelles le bassin Rochois doit faire face (personnes handicapées, logements étudiants, logements d'urgence, etc).
- Toutes les évolutions du SCOT et du PLH sont sur le site internet de la CCPR.

## DIVERS

- En fin de séance, fut abordé le sujet des Autocars Pays de Savoie. Le directeur de cette entreprise, Monsieur PERILLAT Kevin, a affirmé à Monsieur le Maire qu'il quitterait le territoire d'Arenthon pour les vacances de Toussaint. Monsieur PERILLAT cherche actuellement un site pour stocker ses autocars.

- Concernant la propriété Lanovaz achetée par la commune, Monsieur VASELIN souhaite la rétrocession de 40 m<sup>2</sup> de terrain afin d'agrandir sa propriété. Il avait été convenu avec la famille LANOVAZ que ce serait la commune qui procéderait à cette rétrocession. Compte tenu de la configuration du tènement immobilier, cette revente ne pose pas de problèmes. Le Conseil Municipal donne son accord.

- Projet d'aménagement du lac de Monsieur BIOUSSE pour la pratique du téléski nautique.

Un terrain d'entente entre M. BIOUSSE et le futur locataire semble avoir été trouvé. Le POS prévoyait dans ce secteur la possibilité d'un aménagement nautique. La commune mettra cependant deux réserves:

- sur la sortie qui semble dangereuse sur le CD 19: Monsieur le Maire veut rencontrer un représentant du Conseil Général pour avoir un avis
- le pont enjambant l'autoroute est répertorié corridor biologique: il devra être posé un dispositif empêchant le franchissement de ce pont.

M<sup>me</sup> Colette BOEX demande si la commune envisage de faire une étude d'impact de nuisance de cette installation sur la faune, avec les zones Natura 2000 à proximité.

Il lui a été répondu que cet étang ne fait pas partie de la zone Natura 2000 et qu'il est suffisamment éloigné.

De plus, la commune, à titre personnel, n'envisage pas de lancer cette étude, mais les associations peuvent le faire si elles le désirent.

La commune pense que ce projet peut être intéressant dans le cadre de tourisme vert.

- Concernant le site appartenant à la société DECOPLAST (situé le long de l'autoroute après le chemin des Sablons) qui est actuellement en liquidation judiciaire, les propriétaires veulent rencontrer la commune pour éventuellement discuter de la cession ou de la vente de ces terrains. Le Conseil Municipal demande à l'Association Arenthon Environnement si elle peut vérifier s'il y a eu des dépôts de déchets sur les terrains en question.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier par lequel l'Association l'Age d'Or remercie la commune pour l'aide à la création de cette nouvelle association.

## Séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2011

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, C. MOENNE, N. TARDIF, J. BOEX

Mmes C. COUDURIER, M. VIGNE, A. COLLOMB, J. FREMEAUX, C. BOEX, M. MARCAULT

Absent excusé: M. M. MOLINA donne procuration à M. A. VELLUZ

Secrétaire de séance: M. J-S. DESTRUJEL

En début de séance, une minute de silence a été faite en mémoire de la disparition de Madame Catherine LEVEILLE, agent communal

APPROBATION du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2011

URBANISME

La commission du 19 octobre 2011

• **Déclarations préalables:** le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. MAIRE Jean-Louis Pose d'un vélux

49, Chemin Dumonal

Société MYDOM Représentant: M. FAVRE-BONVIN Yann

Installation d'un système photovoltaïque

487, Route de Berny

M. BOURGEOIS Vincent Piscine enterrée

76, Lotissement de Challande

• **Permis d'aménager:** le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. BASTIAN Cédric Aménagement d'un terrain pour pratiques de sport

Chemin de Brachouet

Un débat a eu lieu entre les élus concernant l'utilisation, mais aussi l'état du lac vis-à-vis des usagers. Madame Colette BOEX expose le fait que les bords du lac sont pollués (présence d'algues et d'hydrocarbures). Monsieur Claude MOENNE n'est pas d'accord.

# Comptes rendus

La commune a correctement appliqué le règlement d'urbanisme. Maintenant, la DDT doit effectuer l'instruction du permis d'aménager. Le permis devra aussi être validé par la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny car une partie du lac est sur cette commune.

• **Permis de construire:** le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

SARL ALPES BOIS                      Local pour stockage et séchage de bois  
41, Route des Quatre Communes

L'extension répond aux dispositions d'urbanisme. En effet, la vente de bois est considérée comme une activité agricole. Donc la commune a bien respecté les dispositions du POS.

## OUVERTURE COMPTE A TERME

Le Maire indique aux membres de l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Trésor Public donne la possibilité aux collectivités territoriales, ainsi qu'à leurs établissements publics, d'ouvrir des comptes à terme.

L'ouverture d'un compte à terme est soumise à conditions et s'opère en collaboration avec le Trésorier. La durée de placement est au choix de la Collectivité de 3 mois, 6 mois, 9 mois ou 12 mois. Il est stipulé dans l'instruction qu'aucun retrait partiel ne peut être effectué. Enfin, la prorogation d'un compte à terme n'est pas possible, cependant, un nouveau placement peut être demandé avec des termes différents du premier placement en terme de durée et de montant.

Le taux nominal de placement au 07/09/2011 était de 0.72 % à titre indicatif.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Au vu des textes juridiques en vigueur et les instructions relatives aux comptes à terme,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toute demande d'ouverture de compte(s) à terme pour un montant de 300 000 € sur 12 mois;
- **INFORME** que l'origine des fonds placés provient d'un excédent de trésorerie qui n'est pas utilisé immédiatement au vu de la programmation des investissements pour 2012;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente.

## NOUVELLE COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR BENOIT MOREL

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur Benoît MOREL mentionnant sa démission en sa qualité de conseiller municipal auprès de la Commune d'Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon la délibération N°. 27, en date du 2 avril 2008, le Conseil avait fixé la dénomination des différentes commissions municipales et désigné les conseillers municipaux membres desdites commissions.

Suite à la démission de Monsieur MOREL, il y a lieu de reconstituer les commissions municipales.

Le Conseil, après délibération,

**PREND NOTE** de la démission de Monsieur Benoît MOREL.

## DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA C.C.P.R. SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR BENOIT MOREL

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur Benoît MOREL mentionnant sa démission en sa qualité de conseiller municipal auprès de la Commune d'Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon délibération N°. 19, en date du 2 avril 2008, les délégués, chargés de représenter la Commune au sein de la Communauté de Communes du Pays Rochois, avaient été désignés, à savoir:

- Monsieur Claude MOENNE
  - Monsieur Alain VELLUZ
  - Monsieur Jean BROUARD
  - Monsieur Benoît MOREL
- comme délégués titulaires
- Madame Colette BOEX
- comme déléguée suppléante.

Suite à la démission de Monsieur Benoît MOREL, il y a lieu de désigner un délégué suppléant en remplacement de Madame Colette BOEX qui est devenue déléguée titulaire.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**DESIGNE**, par vote secret, le délégué suppléant chargé de représenter la Commune au sein de la Communauté de Communes du Pays Rochois. Est nommée: Madame Chantal COUDURIER.

## AMENAGEMENT DU TOURNE A GAUCHE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour l'aménagement du tourne à gauche, destiné à desservir la Route du Stade, une emprise foncière a été nécessaire.

La régularisation des emprises a été réalisée par le géomètre chargé de l'opération.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la superficie exacte, cédée à la Commune, par les Consorts SOMMEILLER, est de 213 m<sup>2</sup> et concerne les parcelles suivantes, à savoir:

- Section A numéro 1392 73 m<sup>2</sup>
- Section A numéro 1394 140 m<sup>2</sup>

La Direction Domaniale, sollicitée pour une estimation des biens concernés, a fixé la valeur vénale à la somme de soixante euros (60.- €) le m<sup>2</sup>.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**PREND NOTE** que les Consorts SOMMEILLER ont cédé à la Commune une partie des parcelles mentionnées ci-dessus.

**ACCEPTE** la réalisation de la régularisation foncière, pour une superficie totale de 213 m<sup>2</sup>.

**PREND NOTE** du montant de la transaction s'élevant à la somme de DOUZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT euros (12 780.- €).

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes à venir.

## COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- Installation d'un nouveau groupe froid à l'auberge communale, suite à une panne.
- Maison des associations: Projet d'installer des stores ou des rideaux dans les différentes salles. En attente de devis.
- Les bandes de rive à la Mairie et au vestiaire de foot ont été peintes.
- Christian BEAUMAIN est en train d'installer des box au sein du hangar communal.

## COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- Achat d'un souffleur suite au vol de l'ancien, et remplacement de la tondeuse autoportée.
  - Projet parking et carrefour du cimetière
- Préavis de la commission voirie du Conseil Général sur deux propositions de la commune: elle ne retient pas le giratoire pour des raisons d'emprise de terrain trop importante et d'aménagement inadapté au secteur.

Elle demande des modifications pour le double tourne à gauche. Le dossier passera en commission voirie du Conseil Général d'ici la fin de l'année pour un avis définitif.

Si le Conseil Général ne finance pas le projet, la commune ne pourra pas réaliser ces travaux de voirie.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

Terrains de l'entreprise DECOPLAST

Cette société est en liquidation judiciaire. Une des parcelles aurait fait l'objet de remblaiement de déchets de fabrication ou

autres. Monsieur MILLET, représentant de l'entreprise Aluminium Pechiney qui possède actuellement ces parcelles, a demandé à la commune si elle était intéressée d'acheter ces terrains. La commune n'est pas intéressée.

Le SM3A a conseillé aux élus de demander à l'entreprise Aluminium Pechiney d'effectuer des analyses de sol avant de vendre ces terrains. En plus, les lacs à proximité sont repérés pour être intégrés aux sites Natura 2000. Un courrier de la commune a été envoyé à cette entreprise à ce sujet.

## COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

### Scolaire

- Installation de la salle informatique.
- Conseil d'école :
  - Bon retour des parents et des enseignants de cette rentrée 2011.
  - Adoption du règlement intérieur.
  - Une mère anglaise parent d'élève fait découvrir l'anglais aux enfants de l'école.
  - Remerciement à Dan Djuma qui a repris ses activités bénévoles d'enseignement de la musique auprès des enfants.
- Un marché de Noël aura lieu le vendredi 16 décembre où les enfants vendront les produits qu'ils auront réalisés. Les recettes seront reversées à l'association Benoît Chamoux.
- Une plaque officielle « Ecole publique laïque - liberté égalité fraternité » va être apposée sur la façade de l'école communale, suite à une demande de l'Association des Maires de Haute-Savoie. La plaque a été commandée grâce à une commande groupée faite par les délégués départementaux de l'Education Nationale.
- L'opération « un fruit pour la récré » qui consiste à fournir un fruit par enfant une fois par semaine, est très appréciée des élèves, des parents et de toute l'équipe enseignante. Le coût de cette opération a été de 786 euros pour l'année écoulée. Le Conseil décide de renouveler l'opération pour l'année 2011/2012.

### Périscolaire

Le projet éducatif est en cours d'élaboration. La commune doit déclarer les journées jeunesse auprès de la Direction Jeunesse et Sports.

## SOCIAL

La collecte alimentaire de la Croix-Rouge Française a permis de

récolter 120 kg de marchandises, 420 euros de bons d'achat, et 45 euros de dons en chèque. Le Conseil remercie toutes les personnes qui ont participé et agi au profit de cette action d'aide alimentaire.

## ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS

Les établissements recevant du public doivent être accessibles aux personnes handicapées à partir de 2015. Pour que les établissements de la commune atteignent un taux d'accessibilité de 70 à 75 %, il va falloir réaliser certains aménagements.

- Auberge: taux actuel de 58 %. Il faudrait installer un sanitaire pour personnes handicapées (coût estimé: 6 000 €).
- Epicerie: taux actuel de 54 % ne prenant pas en compte les derniers aménagements réalisés, tels que la mise en place de la nouvelle porte, mais aussi l'abaissement de la boîte aux lettres. Il faudrait réaliser une place de stationnement pour handicapés.
- Vestiaire de foot: taux actuel de 50 %. Il faudrait réaliser des douches pour les personnes handicapées.
- Mairie: Taux actuel de 72 %. Il va falloir changer le tapis d'entrée, ainsi que poser des bandes podo-tactiles pour éviter de glisser dans les escaliers, et réaliser de nouveaux sanitaires pour handicapés répondant aux nouvelles normes d'accessibilité.

L'obligation d'un ascenseur n'a pas été évoquée lors du diagnostic, en raison du coût financier trop important pour la collectivité.

## CULTURE

Durant le mois de février ou le mois de mars, les vingt bénévoles de la bibliothèque vont mettre en œuvre une exposition en invitant des peintres du village. L'objectif est d'intéresser les habitants de la commune.

Certains élus proposent d'agrandir le champ des centres d'intérêt et d'ouvrir cette exposition à tous les types de peinture, mais aussi à la sculpture.

## DIVERS

Les autocars Pays de Savoie ont quitté le site du Châtelet comme cela avait été convenu avec Monsieur Kevin PERILLAT. Leur nouveau site se trouve à La Roche-sur-Foron sur le terrain de TDM (transport Delerce), entreprise en liquidation.

Toute l'équipe «communication»  
présente  
ses Meilleurs Vœux pour la nouvelle année  
à tous ses lecteurs

# Etat civil - depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011

## Naissances:



### Shana PORTAY

Née le 10 juin 2011 à ANNEMASSE  
Fille de Ludovic PORTAY et de Emilie DUEZ  
Domiciliés : 1830, Route de Thonon

### Amaël Satya WERLBERGER

Né le 12 juin 2011 à THONON LES BAINS  
Fils de Marielle SABBADINI  
Domiciliée : 2732, Route de Bonneville

### Inès CZECH

Née le 18 juin 2011 à ANNEMASSE  
Fille de Zahira ABED  
Domiciliée : 7, Chemin du Russe

### Ethan DESALMAND

Né le 27 juin 2011 à AMBILLY  
Fils de Joris DESALMAND et de Justine COQUOZ  
Domiciliés : 825, Route de Reignier

### Alan Alain BAHOFFE

Né le 29 juillet 2011 à ANNEMASSE  
Fils de Alain BAHOFFE et de Sandra BLANC DE LA COUR  
Domiciliés : 130, Route de Reignier

### Martin Marcel RAULAIS

Né le 31 juillet 2011 à ANNEMASSE  
Fils de Ronan RAULAIS et de Fanny ERMAN  
Domiciliés : 205, Route des Crêts de Fessy

### Lyne Laëtitia Délia COUMAILLEAU

Née le 09 août 2011 à ANNECY  
Fille de Jérôme COUMAILLEAU et de Aurane SORRIBES  
Domiciliés : 349, Route de Lanovaz

### Lena BRASIER

Née le 17 août 2011 à METZ TESSY  
Fille de Jean-Marie BRASIER et de Jessica DOMENICUCCI  
Domiciliés : 656, Route de Bonneville

### Gael Michel Daniel CHARRIERE

Né le 1<sup>er</sup> septembre 2011 à AMBILLY  
Fils de Laurent CHARRIERE et de Isabelle OMNES  
Domiciliés : 107, Impasse de la Vieille Maison

### Tony DE JULIIS

Né le 10 octobre 2011 à AMBILLY  
Fils de Yann DE JULIIS et de Céline TRONQUOY  
Domiciliés : 18, Impasse Bourg de Feu

### Anaïs VAUR

Née le 24 octobre 2011 à METZ TESSY  
Fille de Cédric VAUR et de Florence PIERRE  
Domiciliés : 204, Route de Creulet

### Leelou Loreen Lanaé FLUSIN BAZIN

Née le 1<sup>er</sup> novembre 2011 à METZ-TESSY  
Fille de Lionel FLUSIN et de Laurence BAZIN  
Domiciliés : 1732, Route de Lanovaz

### El Ouazna SLIMANI

Née le 14 novembre 2011 à AMBILLY  
Fille de Mohamed SLIMANI et de Hanan ABBOU  
Domiciliés : 660, Route de Reignier

### Emma CELANT

Née le 9 décembre 2011 à AMBILLY  
Fille de Benjamin CELANT et de Karine, Marie-Laure SARRAZIN  
Domiciliés : 380, Route de Reignier

*Il est à noter que pour les enfants dont les parents ne sont pas mariés, ces derniers doivent demander à la Mairie du lieu de naissance que soit transmis auprès de nos services l'avis de mention relatif à la naissance de l'enfant concerné; à défaut, l'inscription auprès des tables annuelles et décennales de notre Commune ainsi que la parution dans le bulletin municipal ne seront pas possibles.*

## Mariages:



### Karine BEHNKE et Jean-Marc Raymond Claude CLAMARON

Le 14 mai 2011 - Domiciliés : 95, lotissement de Chanrou

### Silvia CROCI et Edward Charles DUSSAUD

Le 03 septembre 2011 - Domiciliés : 23, Chemin des Marais

### Sophie Muriel VAUDEY et Nicolas Pascal HURIEZ

Le 10 septembre 2011 - Domiciliés : 2070, Route de Bonneville

### Stéphanie DESALMAND et Lionel BERTHELIER

Le 08 octobre 2011 - Domiciliés : 237, Route des Arculinges

### Sandra Joëlle BLANC DE LA COUR et Alain André René BAHOFFE

Le 15 octobre 2011 - Domiciliés : 130, Route de Reignier

### Yolaine Mirabelle Erika MARIE et Aurélien Julien DURAND

Le 22 octobre 2011 - Domiciliés : 95, Route de Chevilly

## Décès:

### Raymonde Lucette FRETTEL veuve SILLAUME

Décédée le 25 août 2011 à BONNEVILLE - Domiciliée : 56, Route de Maclenay

### Francis RAJA

Décédé le 2 octobre 2011 à ARENTHON - Domicilié : 39, Impasse du Cognet à AYZE

